



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°21-2020-043

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2020

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté

21-2020-05-25-011 - DECISION N° ARSBFC/DOS/ASPU/20-085 accordant préalablement le transfert des autorisations initiales de mise en service de deux ambulances et trois VSL au profit de la SARL Ambulances Taxi A4 (2 pages) Page 4

Cour d'appel de Dijon

21-2020-06-19-003 - CONVENTION DE DELEGATION ENTRE LA COUR D'APPEL DE DIJON ET LA COUR D'APPEL DE BESANCON RELATIVE A LA GESTION FINANCIERE DES CREDITS DU PROGRAMME 166 ET DU PROGRAMME 101 (4 pages) Page 7

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

21-2020-06-22-005 - Arrêté préfectoral n° 637 du 22/06/2020 complémentaire à l'arrêté préfectoral n°444 du 24/04/2020 fixant les prescriptions applicables aux autorisations groupées de prélèvements d'eau temporaires à usage d'irrigation pour la campagne 2020 hors prélèvements dans les ZRE de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille et de la nappe de Dijon Sud. (4 pages) Page 12

21-2020-06-29-002 - ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 646 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise TRANS-SERVICE domiciliée à Z.I. Nord – 6, rue Pierre Cot – 71100 CHALON-sur-SAONE cedex (71) (4 pages) Page 17

21-2020-07-01-001 - Arrêté préfectoral n° 666 portant approbation du Plan de Gestion de Trafic de l'A38 (2 pages) Page 22

21-2020-06-30-001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°654 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par la société SECLA LOGISTIQUE domiciliée à Ruffey lès Beaune (21) (4 pages) Page 25

21-2020-06-30-002 - ARRÊTÉ PREFECTORAL N°655 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise SOTRAMA domiciliée au Parc de Haye Bât S245 54840 BOIS DE HAYE (54) (4 pages) Page 30

Préfecture de la Côte-d'Or

21-2020-06-24-001 - Arrêté accordant la Médaille d'honneur du Travail (MHT) - promotion du 14 juillet 2020 - (42 pages) Page 35

21-2020-06-04-006 - Arrêté préfectoral n° 545 portant agrément d'un médecin consultant en commission médicale des permis de conduire (2 pages) Page 78

21-2020-06-25-001 - Arrêté Préfectoral n° 642-2020 portant interdiction de vente, cession et utilisation d'artifices de divertissement et d'engins pyrotechniques en Côte-d'Or (2 pages) Page 81

21-2020-06-25-002 - Arrêté préfectoral n° 642/2020 portant interdiction de vente, cession et utilisation d'artifices de divertissement et d'engins pyrotechniques en Côte-d'Or (2 pages)	Page 84
21-2020-06-29-003 - Arrêté préfectoral n° 645 portant constitution d'une délégation spéciale dans la commune de ORRET (2 pages)	Page 87
21-2020-06-22-004 - Arrêté préfectoral n°631 du 22 juin 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral N°215 du 28 février 2020 portant modification des horaires de scrutin dans certaines communes, lors des élections municipales et communautaires- second tour le 28 juin 2020 (2 pages)	Page 90
UD DIRECCTE de la Côte-d'Or	
21-2020-06-29-001 - Arrêté portant autorisation de déroger au repos dominical pour le dimanche 29 novembre 2020 - centre commercial de la Toison d'Or (2 pages)	Page 93

ARS Bourgogne Franche-Comté

21-2020-05-25-011

**DECISION N° ARSBFC/DOS/ASPU/20-085 accordant
préalablement le transfert des autorisations initiales de
mise en service de deux ambulances et trois VSL au profit
de la SARL Ambulances Taxi A4**

DECISION N° ARSBFC/DOS/ASPU/20-085

accordant préalablement le transfert des autorisations initiales de mise en service de deux ambulances et trois VSL au profit de la SARL AMBULANCES TAXI A4 dans le cadre d'une cession

**Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté**

Vu le code de la santé publique et, notamment, les articles L 6312-4, L 6312-5 et L 6313-1, et R.6312-29 à R.6312-43,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2012-1007 du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre et à l'autorisation de mise en service des véhicules de transports sanitaires,

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines réglementations prises en application de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions,

Vu le décret du 8 décembre 2016 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté – M. PRIBILE Pierre,

Vu l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres,

Vu l'arrêté n° ARSB/DOS/SP/14-0137 du 30 juin 2014 fixant le nombre théorique de véhicules affectés aux transports sanitaires dans les départements de Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne et les principes d'équipements en matière de transports sanitaires retenus en Bourgogne,

Vu l'arrêté N°ARSBFC/DOS/ASPU/2017-116 en date du 14 juin 2017 portant agrément de l'entreprise de transports sanitaires terrestres « SARL AMBULANCES TAXI A4» 20 rue des Ardennes à Dijon, sous le numéro 21-196,

Vu la décision ARS BFC/SG/ 2020-021 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté en date du 2 avril 2020,

Vu la promesse de vente en date du 11 février 2020 signée entre Mme Brigitte MINGUET et M. Arnaud LUC, gérant de la SARL AMBULANCES TAXI A4 concernant le fonds artisanal « transports sanitaires » sis 40 rue de Bourgogne à Pontailler sur Saône,

Vu le courrier en date du 15 mai 2020 de Monsieur Arnaud LUC, gérant de la SARL AMBULANCES TAXI A4 par lequel il sollicite à son profit, le transfert des autorisations initiales de mise en service des deux ambulances immatriculées AL-368-LX et DX-045-ZE et des trois VSL immatriculés DP-088-KT, BZ-409-MP et EQ-835-ZK appartenant à l'entreprise « ALLO PONTAILLER », dans le cadre de la cession du fonds « transports sanitaires» sis à Pontailler sur Saône,

Considérant que la situation de l'offre de transports sanitaires par secteur et catégorie de véhicules en Bourgogne a été validée par arrêté du 30 juin 2014 susmentionné,

Considérant que ces cinq transferts d'autorisations de mise en service n'ont aucune incidence sur le quota de véhicules sanitaires du secteur de Dijon/Auxonne étant donné que les véhicules seront maintenus sur ce secteur,

DECIDE

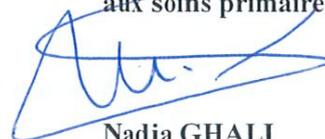
Article 1^{er} : Les transferts des autorisations initiales de mise en service des deux ambulances immatriculées AL-368-LX et DX-045-ZE et des trois VSL immatriculés DP-088-KT, BZ-409-MP et EQ-835-ZK sont accordés, préalablement au titre de la même catégorie, au profit de la SARL AMBULANCES TAXI A4 en vue de les maintenir à Pontailler sur Saône.

Article 2 : L'intéressé dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours devant le tribunal administratif compétent.
A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de Côte d'Or. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La directrice de l'organisation des soins de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à Monsieur Arnaud LUC.

Fait à Dijon, le 25 mai 2020

**Pour le directeur général,
La cheffe du département accès
aux soins primaires et urgents,**


Nadia GHALI

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

Cour d'appel de Dijon

21-2020-06-19-003

CONVENTION DE DELEGATION ENTRE LA COUR
D'APPEL DE DIJON ET LA COUR D'APPEL DE
BESANCON RELATIVE A LA GESTION FINANCIERE
DES CREDITS DU PROGRAMME 166 ET DU
PROGRAMME 101

**CONVENTION DE DELEGATION RELATIVE A LA GESTION FINANCIERE
DES CREDITS DU PROGRAMME 166 « JUSTICE JUDICIAIRE »
ET DU PROGRAMME 101 « ACCES AU DROIT ET A LA JUSTICE »**

**DELEGATION RELATIVE A LA GESTION
DU BUDGET DE L'UNITE OPERATIONNELLE**

Entre la cour d'appel de BESANCON représentée par Mme Nathalie DELPEY-CORBAUX, première présidente, et M. Christophe BARRET, procureur général, désignée sous le terme de « **délégant** », d'une part,

et

La cour d'appel de DIJON représentée par Mme Lucette BROUTECHOUX, première présidente et M. Thierry POCQUET du HAUT-JUSSÉ, procureur général, désignée sous le terme de « **délégataire** », d'autre part,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des recettes et des dépenses des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention de délégation de gestion

Dans le cadre de l'organisation budgétaire, l'UO de BESANCON est rattachée au BOP Centre. Le pôle Chorus de l'UO de BESANCON sera celui de DIJON à compter du 1^{er} mars 2020.

Par le présent document, établi en application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 susvisé, le délégant confie au délégataire, dans les conditions ci-après précisées et dans la limite des crédits ouverts, la gestion des opérations détaillées à l'article 2.

Article 2 : Missions confiées au délégataire

Le délégataire est chargé, au nom, pour le compte et sous le contrôle du délégant, de la gestion des opérations financières et comptables des dépenses et des recettes du **programme 166** « **justice judiciaire** » et du **programme 101** « **accès au droit et à la justice** » pour les crédits du **titre 2 hors paiement** sans ordonnancement préalable (**T2 HPSOP**) et les crédits des **titres 3, 5 et 6** mis à disposition du délégant.

Il assure également au nom, pour le compte et sous le contrôle du délégant, la gestion des opérations financières et comptables des recettes d'indus sur rémunération du programme 166 « **justice judiciaire** » pour les crédits du **titre 2 en paiement** sans ordonnancement préalable (**T2 PSOP**) mis à disposition du délégant.

La délégation de gestion emporte délégation de la fonction d'ordonnateur secondaire du délégant pour l'engagement, la certification du service fait et l'émission des ordres de payer et des titres de perception dans l'outil Chorus, dans les limites des attributions précisées ci-après.

La délégation de gestion porte sur le traitement des actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes dans le progiciel Chorus.

La délégation de gestion n'emporte pas délégation de crédits et ne remet pas en cause les compétences du délégant, qui reste responsable de ses crédits.

Un **protocole** portant contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire complète la présente convention, en précisant les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

Article 3 : Obligations des parties

Le délégataire :

- exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui ;
- s'engage à respecter strictement les prescriptions du décideur ;
- s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions ainsi que la qualité comptable de son activité ;
- rend compte de l'exécution de sa mission au terme de la délégation, aux dates prévues pour les comptes rendus d'exécution ou lorsque le délégant en fait la demande ; ces comptes rendus de gestion comprennent a minima, pour ce qui concerne l'activité d'ordonnancement secondaire, tous les éléments permettant au délégant de répondre aux sollicitations de l'administration centrale du ministère de la justice, du contrôleur budgétaire régional ou de son budget opérationnel de programme (**BOP**) de rattachement en matière de compte-rendu d'exécution et de compte-rendu annuel d'activité ;
- s'engage par ailleurs à répondre, en cours de gestion, aux sollicitations du délégant quant à l'état de l'un ou l'autre de ses dossiers.

Le délégant :

- s'engage à se conformer aux règles de gestion et procédures définies dans la présente convention ;

- n'engage pas de dépense sans saisie préalable dans CHORUS et respecte les dispositions du code des marchés publics ;
- programme ses autorisations d'engagement et pilote les crédits de paiement ;
- indique au délégataire la ventilation des crédits dans les domaines d'activité qu'il veut mettre en place. Ses services opérationnels constatent le service fait par l'intermédiaire du formulaire Chorus prévu à cet effet ;
- s'engage par ailleurs à fournir en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission ;
- archive les pièces comptables qui relèvent de sa gestion ;
- s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 4 : Prestations spécifiques du délégataire

Le délégataire :

- réalise les engagements juridiques dans Chorus, tant en ce qui concerne les marchés publics du délégant que les dépenses hors marchés, et transmet les bons de commande aux fournisseurs ;
- saisit la date de notification des actes dans l'outil ;
- réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine dans Chorus du contrôleur budgétaire pour visa ou avis préalable des engagements, selon les seuils fixés par ledit contrôleur budgétaire, et l'envoi, s'il y a lieu, des pièces justificatives y afférentes ;
- enregistre dans Chorus la certification du service fait, après constatation du service fait par les services opérationnels du délégant ;
- saisit et valide les demandes de paiement ;
- saisit et valide le cas échéant les engagements de tiers -1- et les titres de perception liés à la gestion du délégant ;
- réalise, en liaison avec le service délégant, les travaux de fin de gestion ;
- tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- met en œuvre, en qualité d'acteur de la dépense, le contrôle interne comptable au sein de sa structure ;
- procède à l'archivage des pièces comptables qui lui incombe -2- ;
- après accord du délégant, valide les titres en matière d'indus sur rémunération (titre 2 PSOP).

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Les agents du service délégataire bénéficiant d'une délégation de signature pour valider les opérations dans Chorus sont mentionnés dans le protocole portant contrat de service.

1 Engagement de tiers (ET) : symétrie avec l'engagement juridique pour les dépenses

2 Notamment les bons de commande émis par le CSP

En cas d'insuffisance des crédits, le délégataire en informe par écrit le délégant sans délai. A défaut d'ajustement de la dotation, le délégataire suspend l'exécution de la délégation. Il en informe par écrit sans délai le délégant.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire et au comptable public assignataire concernés ainsi qu'au responsable de programme.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour une durée initiale d'un an à compter du 15 avril 2020 et renouvelable par tacite reconduction.

La délégation de gestion peut prendre fin de manière anticipée à l'initiative de chacune des parties sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'information du comptable public et du contrôleur budgétaire concernés, de l'information des responsables de programme et de l'observation d'un délai de trois mois.

La présente délégation de gestion sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice, à un recueil régional des actes administratifs et transmise au contrôleur budgétaire et au comptable assignataire.

Fait en deux exemplaires originaux, à DIJON le 19 juin 2020

Les délégants de gestion

La première présidente
de la cour d'appel de BESANCON

Nathalie DELPEY-CORBAUX

Le procureur général
de la cour d'appel de BESANCON

Christophe BARRET

Les délégataires de gestion

La première présidente
de la cour d'appel de DIJON

Lucette BROUTECHOUX

Le procureur général
de la cour d'appel de DIJON

Thierry POCQUET du HAUT-JUSSÉ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

21-2020-06-22-005

Arrêté préfectoral n° 637 du 22/06/2020 complémentaire à l'arrêté préfectoral n°444 du 24/04/2020 fixant les prescriptions applicables aux autorisations groupées de prélèvements d'eau temporaires à usage d'irrigation pour la campagne 2020 hors prélèvements dans les ZRE de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille et de la nappe de Dijon Sud.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des Territoires

Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau

Le préfet de la région Bourgogne –
Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 637 DU 22 JUIN 2020
COMPLÉMENTAIRE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°444 DU 24 AVRIL 2020 FIXANT
LES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX AUTORISATIONS GROUPEES DE
PRÉLÈVEMENTS D'EAU TEMPORAIRES À USAGE D'IRRIGATION POUR LA
CAMPAGNE 2020 HORS PRÉLÈVEMENTS DANS LES ZRE DE L'OUCHE, DE LA
VOUGE, DE LA TILLE ET DE LA NAPPE DE DIJON-SUD**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 211-3 et L 214-1 à L 214-6, R.214-2 à R.214-56 et plus particulièrement l'article R.214-24 du code de l'environnement prescrivant notamment la fixation d'une date limite de dépôt d'une demande d'autorisation temporaire groupée ;

VU l'arrêté préfectoral n°81 du 6 avril 1999, relatif à la délimitation d'un périmètre où les demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau à usage agricole peuvent être regroupées ;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 ;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°528 du 26 décembre 2012 relatif à l'organisation de la police de l'eau et de la pêche dans le département de la Côte-d'Or ;

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Armançon en vigueur ;

1/4

VU les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 des bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse en vigueur ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie en vigueur ;

VU l'arrêté cadre n°374 du 29 juin 2015 en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n°444 du 24 avril 2020 fixant les prescriptions applicables aux autorisations groupées de prélèvements d'eau temporaires à usage d'irrigation pour la campagne 2020 hors prélèvements dans les ZRE de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille et de la Nappe de Dijon-Sud ;

VU la demande complémentaire du président de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or en date du 25 mai 2020 ;

VU l'avis favorable du CODERST du 26 mai 2020 ;

VU le projet d'arrêté adressé le 3 juin 2020 au président de la Chambre d'Agriculture et sa réponse reçue le 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le préfet peut fixer des prescriptions complémentaires ou adapter l'autorisation environnementale ;

CONSIDÉRANT que les besoins complémentaires sont consécutifs au contexte climatique chaud et sec de début de printemps 2020 qui a engendré une irrigation précoce, majoritairement sur les légumes, occasionnant un volume nécessaire plus important que celui initialement calculé dans la demande de volume 2020. ;

CONSIDÉRANT que les volumes complémentaires demandés sont faibles au regard du volume total et que l'impact sur le milieu apparaît non substantiel ;

SUR proposition de la directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Bénéficiaires de l'autorisation de volumes complémentaires

Les 13 exploitants agricoles ayant transmis une demande de volumes complémentaires à ceux déjà obtenus dans le cadre de l'arrêté préfectoral n°444 du 24 avril 2020 sont autorisés à effectuer des prélèvements d'eau à usage d'irrigation dans la limite des volumes indiqués dans le tableau en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Volumes maximums autorisés par sous-bassin versant

L'article 7 « Volumes maximum autorisés par sous-bassin versant » de l'arrêté préfectoral n°444 du 24 avril 2020, fixant les prescriptions applicables aux autorisations groupées de prélèvements d'eau temporaires à usage d'irrigation pour la campagne 2020 hors prélèvements dans les ZRE de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille et de la Nappe de Dijon-Sud, est modifié comme suit :

Les volumes maximaux autorisés sont répartis par sous-bassin versant de la façon suivante :

Sous-bassin versant (cf. arrêté cadre 2015)	Volume prévisionnel total par sous-bassin versant (m³)
1 (Saône)	2 031 792
5 (Tille 1) (*)	
3 (Vingeanne)	47 079
4 (Bèze – Albanne)	178 980
7 (Bouzaise – Lauve – Rhoïn – Meuzin)	54 700
8 (Dheune – Avant Dheune)	10 000
11 (Serein)	7 000
12 (Brenne – Armançon)	48 900
14 (Seine)	1 200
15 (Ource – Aube)	25 412
Volume Total =	2 405 063

(*) sous-bassin délimité suite aux études de volumes prélevables dans la ZRE de la Tille, des eaux souterraines associées et de la nappe profonde de la Tille sous influence de la nappe de la Saône (BV 1).

Le volume maximum autorisé pour la campagne d'irrigation agricole est de **2 405 063 m³**.

Le reste de l'arrêté préfectoral n°444 du 24 avril 2020, fixant les prescriptions applicables aux autorisations groupées de prélèvements d'eau temporaires à usage d'irrigation pour la campagne 2020 hors prélèvements dans les ZRE de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille et de la Nappe de Dijon-Sud, demeure sans changement.

ARTICLE 3 : Information des tiers

Le présent arrêté sera déposé à la mairie de chaque commune concernée et pourra y être consulté. Il sera affiché dans ces mairies pendant une durée minimale d'un mois.

Le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or – <http://www.cote-dor.gouv.fr> – pendant une durée minimale de quatre mois.

ARTICLE 4 : Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas – B.P. 61616- 21 016 DIJON CEDEX, par le pétitionnaire dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois (4), à compter de la publication ou de l'affichage de la décision.

Dans le même délai de 2 mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative. Celui-ci prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les 2 mois suivant la réponse.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Exécution

La directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or, la sous-préfète de Beaune, la sous-préfète de Montbard, la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or .

L'arrêté sera notifié au président de la Chambre d'Agriculture ainsi qu'à chaque irrigant.

Fait à DIJON, le 22/06/2020

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Signé

Christophe MAROT

Annexes :

- Liste des irrigants dont la demande complémentaire est autorisée pour la campagne 2020.

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

21-2020-06-29-002

ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 646 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise TRANS-SERVICE domiciliée à Z.I. Nord – 6, rue Pierre Cot – 71100 CHALON-sur-SAONE cedex
(71)



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

**Service de la sécurité et de l'éducation routière
Bureau de la sécurité routière et de la gestion de crise**

Affaire suivie par Nathalie RENARD
Tél. : 03 80 29 44 95
Courriel : ddt-transport@cote-dor.gouv.fr

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 646 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise TRANS-SERVICE domiciliée à Z.I. Nord – 6, rue Pierre Cot – 71100 CHALON-sur-SAONE cedex (71).

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

VU le Code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 77/SG du 22 janvier 2020 2019 donnant délégation de signature à Madame Florence LAUBIER, directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 86 du 24 janvier 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU la demande présentée le 22/06/2020 par l'entreprise TRANS-SERVICE domiciliée à Z.I. Nord – 6, rue Pierre Cot – 71100 CHALON-sur-SAONE cedex (71) ;

VU les avis favorables des préfets des départements d'arrivée : de la Haute-Marne (52) de la Moselle (57), du Bas-Rhin (67), de la Meurthe-et-Moselle (54), du Jura (39) ;

7, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex - Tél. : 03 80 29 44 44 – fax : 03 80 29 43 99

<http://www.cote-dor.gouv.fr>

Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

CONSIDÉRANT que la circulation des véhicules exploités par l'entreprise susvisée permet l'approvisionnement en carburant des stations services implantées le long des autoroutes conformément à l'article 5-II-4° a) de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 ;

SUR proposition de Madame la directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les véhicules :

- dont les numéros d'immatriculation figurent dans l'annexe jointe au présent arrêté ;
- exploités par l'entreprise **TRANS-SERVICE**, sise à **Z.I. Nord – 6, rue Pierre Cot – 71100 CHALON-sur-SAONE cedex (71)** sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

Article 2 :

Cette dérogation est accordée afin d'assurer l'approvisionnement en carburant des stations services implantées le long des autoroutes :

- **point de départ** : Dépôt Z.I. DU LAYER – 21110 GENLIS
- **point de chargement** : Raffineries du Midi – 10 rue des Verriers – 21000 DIJON
- **point de déchargement** :
 - Station BP CHATEAUVILLAIN – A5 aire de Châteauvillain S/Orge
52120 CHATEAUVILLAIN
 - Station BP Longeville Sud – A4 aire de Longeville Sud
57740 LONGEVILLE LÈS- SAINT- AVOLD
 - Station BP BRUMATH – A4 aire de Brumath
67170 BRUMATH
 - Station BP DOMMARTIN LES TOUL – autoroute A31
54200 DOMMARTIN LES TOUL
 - Station BP DOLE-AUDELANGE – A36 - 39700 AUDELANGE
- **point de retour** : Dépôt Z.I. DU LAYER – 21110 GENLIS

Cette dérogation est valable : du 1er juillet 2020 05h00 au 31 août 2020 21h00

Article 3 :

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle, auprès des agents de l'autorité compétente de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.

Une copie du présent arrêté et de son annexe doivent se trouver à bord du véhicule. L'original de l'arrêté est archivé par la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours peut être déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 :

Le directeur de cabinet du préfet de la Côte-d'Or et la directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or et notifié au responsable légal de l'entreprise **TRANS-SERVICE** domiciliée à **Z.I. Nord – 6, rue Pierre Cot – 71100 CHALON-sur-SAONE cedex (71)**.

Fait à Dijon, le 29 juin 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le Chef du Service de la Sécurité et de
l'Éducation Routière,

SIGNÉ

Christian DELANGLE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

21-2020-07-01-001

Arrêté préfectoral n° 666 portant approbation du Plan de
Gestion de Trafic de l'A38



PRÉFECTURE DE CÔTE-D'OR

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 666

portant approbation du Plan de Gestion de Trafic de l'A38

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre National du Mérite

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la défense,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment son livre VII relatif à la sécurité civile,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n°2005-1499 du ministère des transports, de l'Équipement, du tourisme et de la Mer du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,

VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,

VU le décret n°2009-615 du 3 juin modifié par le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste de routes à grande circulation,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voies terrestres,

VU l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes,

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers de la route nécessite une coordination appropriée notamment pour prévenir, anticiper ou gérer des situations de crises survenant sur l'A38 ou impactant l'A38,

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Interdépartementale des routes Centre-Est,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les dispositions actualisées du Plan de Gestion de Trafic de l'A38 telles que visées dans les volets organisationnel et techniques dans leur version de janvier 2020 sont approuvées et applicables à compter de ce jour. Le plan actualisé est consultable sur demande auprès de la direction Interdépartementale des Routes Centre-Est.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours peut être déposé via l'application télérecours citoyens accessible par le site internet <http://ww.telerecours.fr/>

Article 3 :

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,
le Général, Commandant le groupement de gendarmerie de la Côte d'Or
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté préfectoral.

Copie sera adressée à :

- Conseil Départemental de la Côte d'Or,
- Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or,
- Communes de Blaisy-Haut, de Bordes de Bricard, de Commarin, de Daix, de Darois, d'Echannay, de Fleurey-sur-Ouche, de Fromenteau, d'Hauteville-les-Dijon, de Montoillot, de Pasques, de Prenois, de Savigny-sous-Malain, de Saint-Seine-l'Abbaye, de Sombornon, de Talant, de Trouhaut, de Val-Suzon-Haut, de Vandenesse-en-Auxois, de Velars-sur-Ouche,
- Dijon Métropole,
- Direction régionale des Autoroutes Paris Rhin Rhône,
- Groupement de gendarmerie départemental de la Côte d'Or,
- Direction départementale du service d'incendie et de secours de la Côte-d'Or,
- Direction du service d'aide médicale urgence.

Fait à Dijon, le 1 juillet 2020

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,

Le Directeur de Cabinet

Signé

Frédéric SAMPSON

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

21-2020-06-30-001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°654 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par la société **SECUA LOGISTIQUE** domiciliée à **Ruffey lès Beaune (21)**



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

Service de la sécurité et de l'éducation routière
Bureau de la sécurité routière et de la gestion de crise

Affaire suivie par Manon BEAULIEU
Tél. : 03 80 29 44 23

Courriel : ddt-derogation-pl@cote-dor.gouv.fr

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°654 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par la société SECULA LOGISTIQUE domiciliée à Ruffey-lès-Beaune (21).

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

VU le Code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 77/SG du 22 janvier 2020 2019 donnant délégation de signature à Madame Florence LAUBIER, directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 86 du 24 janvier 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU la demande présentée le 22 juin 2020 par la société SECULA LOGISTIQUE domiciliée à BEAUNE (21) ;

CONSIDÉRANT que la circulation des véhicules exploités par l'entreprise susvisée, permet d'assurer l'évacuation des déchetteries conformément à l'article 5-II-3° de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les véhicules :

- dont les numéros d'immatriculations figurent dans l'annexe jointe au présent arrêté,
- exploités par la société SECULA LOGISTIQUE domiciliée à BEAUNE (21) sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

Article 2 :

Cette dérogation est accordée dans le cadre du transport pour assurer l'évacuation des déchetteries :

- point de départ :

Bourgogne Recyclage à RUFFEY-LES-BEAUNE 21200

- point de chargement :

Ville de BEAUNE 21200

- point déchargement :

Bourgogne Recyclage à RUFFEY-LES-BEAUNE 21200

Cette dérogation est valable :

Mardi 14 juillet 2020

Article 3 :

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle, auprès des agents de l'autorité compétente de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.

Une copie du présent arrêté et de son annexe doivent se trouver à bord du véhicule. L'original de l'arrêté est archivé par la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours peut être déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 :

Le directeur de cabinet du préfet de la Côte-d'Or et le directeur départemental des territoires de la Côte-d'Or sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au responsable légal de la société SECULA LOGISTIQUE.

Fait à Dijon, le 30/06/2020

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du Bureau de la sécurité routière
et de la Gestion de Crise,

SIGNÉ

Philippe MUNIER

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

21-2020-06-30-002

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°655 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise SOTRAMA domiciliée au Parc de Haye Bât S245 54840 BOIS DE HAYE (54)



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

**Service de la sécurité et de l'éducation routière
Bureau de la sécurité routière et de la gestion de crise**

Affaire suivie par Manon BEAULIEU
Tél. 03 80 29 44 23
Courriel : ddt-transports@cote-dor.gouv.fr

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°655 portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise SOTRAMA domiciliée au Parc de Haye Bât S245 54840 BOIS DE HAYE (54) .

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

VU le Code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5-II-4° ;

VU l'arrêté préfectoral n° 77/SG du 22 janvier 2020 2019 donnant délégation de signature à Madame Florence LAUBIER, directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 86 du 24 janvier 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU la demande présentée le 22/06/2020 par l'entreprise **SOTRAMA domiciliée au Parc de Haye Bât S245 54840 BOIS DE HAYE (54) ;**

VU les avis favorables des préfets des départements d'arrivée : côte d'or (21) – Doubs (25) ;

CONSIDÉRANT que la circulation des véhicules exploités par l'entreprise susvisée permet l'approvisionnement en carburant des stations services implantées le long des autoroutes au départ de la Côte-d'Or (21) conformément à l'article 5-II-4° de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 ;

SUR proposition de Madame la directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les véhicules :

- dont les numéros d'immatriculation figurent dans l'annexe jointe au présent arrêté ;
- exploités par la société **SOTRAMA** sise **Parc de Haye Bât. S245 - 54840 BOIS de HAYE (54)**, sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

Article 2 :

Cette dérogation est accordée afin d'assurer l'approvisionnement en carburant des stations services implantées le long des autoroutes. :

- point de départ : Dépôt RM, rue des verriers à DIJON 21000
- point de chargement : Dépôt RM, rue des verriers à DIJON 21000
- point de déchargement :

Lieu	Adresse
ESSO LA FORET	A6 21360 BLIGNY SUR OUCHE
ESSO BESANCON CHAMPOUX	A36 25640 MARCHAUX
ESSO GEVREY OUEST	A31 21220 GEVREY CHAMBERTIN
ESSO GEVREY EST	A31 21220 GEVREY CHAMBERTIN

- point de retour : Dépôt RM, rue des verriers à DIJON 21000

Cette dérogation est valable : les samedis 25/07, 01/08, 08/08, 22/08, 29/08/2020

Article 3 :

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle, auprès des agents de l'autorité compétente de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.

Une copie du présent arrêté et de son annexe doivent se trouver à bord du véhicule. L'original de l'arrêté est archivé par la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours peut être déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 :

Le directeur de cabinet du préfet de la Côte-d'Or et la directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or et notifié au responsable légal de l'entreprise **SOTRAMA** domiciliée à **domiciliée au Parc de Haye Bât S245 54840 BOIS DE HAYE (54)**.

Fait à Dijon, le 30/06/2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau de la sécurité routière
et de la gestion de crise

SIGNÉ

Philippe MUNIER

ANNEXE

à l'arrêté préfectoral n° 655 du 30/06/2020

Article R. 411-18 du Code de la route – Article 5-II 4° alinéa- a de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015.

Dérogation temporaire aux interdictions de circulations générales et complémentaires prévues par les articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015, la dérogation individuelle à titre temporaire doit être obligatoirement complétée par son titulaire avant le départ du véhicule en indiquant la date du déplacement et le numéro d'immatriculation du véhicule.

Date du déplacement : les samedis 25/07, 01/08, 08/08, 22/08, 29/08/2020

Véhicules concernés (le cas échéant)

Type	N° immatriculation
Tracteur Routier	FB646PJ
Tracteur Routier	DG754ZA
Tracteur Routier	FG720AJ

Une copie de l'arrêté préfectoral et son annexe doivent se trouver à bord du véhicule et pouvoir être présentés aux agents chargés du contrôle.

L'original de l'arrêté est archivé par la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or.

Préfecture de la Côte-d'Or

21-2020-06-24-001

Arrêté accordant la Médaille d'honneur du Travail (MHT)
- promotion du 14 juillet 2020 -



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**Arrêté accordant la Médaille d'honneur du Travail (MHT)
- promotion du 14 juillet 2020 -**

LE PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
PRÉFET DE LA COTE D'OR,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;
VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;
VU l'arrêté du 07 février 1957 de Monsieur le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;
VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de Monsieur le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;
VU le décret 74-229 du 06 mars 1974 de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;
VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de Monsieur le Ministre du Travail;
VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de Monsieur le Ministre du Travail;
VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de Monsieur le Ministre du Travail;
VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur da travail;
VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020;
Sur proposition de Monsieur le Directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Madame AGOUAZI Aurélie
Conseiller Financier, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
BESANCON.

- **Madame AIGRET Alexandra**
Chargée d'Affaires Professionnels, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE, DIJON.
- **Madame AIRES Brigitte**
Lingère, CENTRE REEDUCATION FONCTIONNELLE DIVIO, DIJON.
- **Madame AÏT SALAH Cécile**
Chargée de Mission, A.R.S (AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ), DIJON.
- **Monsieur ANDRE Claude**
Conducteur de Lignes, AMORA MAILLE SI , CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur AOUIDAT Khalid**
Directeur de la Stratégie, LABORATOIRES LEO PHARMA, VOISINS LE BRETONNEUX.
- **Madame APERT Sandrine**
Responsable Comptabilité Clients, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Madame AVIDOR Delphine**
Superviseuse Transport, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur AZEVEDO Michel**
Responsable d'Equipe, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Monsieur BAILLE Jean - Christophe**
Ingénieur, IDEMIA - FONTAINE LES DIJON.
- **Madame BARANOWSKI Caroline**
Affreteur, VERALLIA FRANCE, CHALON SUR SAONE.
- **Monsieur BARDE Jean - Pierre**
Technicien Mouvement de Terre, VINCI CONSTRUCTIONS TERRASSEMENT, NANTERRE.
- **Madame BARTEL Ismène**
Assistante Qualité, BISCUITERIE DU MISTRAL, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur BAUDSON Gérard**
Ouvrier de Fabrication, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Madame BEAUGEY Virginie**
Assistante de Direction, BANQUE DE FRANCE, DIJON.
- **Madame BEILLOIN Christine**
Employée d'Assurances, AREAS ASSURANCES, DIJON.
- **Monsieur BELLEVILLE Stéphane**
Pointeur, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.
- **Monsieur BENCHABANE Hocine**
Superviseur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, MACON.
- **Monsieur BERNARD Hervé**
Vigneron, DOMAINE GFA PATRICK JAVILLIER, MEURSAULT.

- **Monsieur BERRY Damien**
Responsable Pôle Pilotage, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
BESANCON.
- **Madame BERTAUT Leslie**
Administrateur Progiciel Métier, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur BERTHELIN Didier**
Consultant, AGFA HEALTHCARE ENTREPRISE SOLUTIONS, ARTIGUES PRES
BORDEAUX.
- **Monsieur BEUDET Christophe**
Technicien de Maintenance, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Monsieur BEUGNOT Jean - Christophe**
Préparateur de Commandes, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA, CHEVIGNY ST
SAUVEUR.
- **Monsieur BLANCHET Brice**
Projeteur, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur BOCCIARELLI Pascal**
Chauffeur Livreur, AGROM TRANSPORT, VITRE.
- **Monsieur BOIBLE Thierry**
Responsable Contrôle de Gestion, GIMAEX FIRE TRUCKS, ROANNE.
- **Monsieur BONNIEUX Marc**
Directeur Régional, SUEZ EAU FRANCE, DIJON.
- **Madame BONNOT Pascale**
Conseillère en Economie Sociale et Familiale, ADOMA, METZ.
- **Madame BORCHARDT Lydie**
Hôtesse d'Accueil, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Madame BOSNE - VIALET Valérie**
Télévendeuse, TRANSGOURMET BOURGOGNE SAS, BEAUNE.
- **Monsieur BOUCHERON Ronald**
Machiniste, FRANCE TELEVISIONS BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur BOUCHETA Karim**
Coordinateur Technique d'Equipement, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame BOUFFAUT Sophie**
Gestionnaire d'Exploitation, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST
EUROPE, DIJON.
- **Monsieur BOULAL Hicham**
Ouvrier - Secteur Elevage, AGEI PRO 21- ESAT BEZOUOTTE - GROUPE HANDY UP,
BEZOUOTTE.
- **Monsieur BOULANGER Patrick**
Conducteur de Lignes, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur BOULERE François**
Magasinier, BUT INTERNATIONAL - ETS BEAUNE, BEAUNE.

- **Monsieur BOURGEOIS Régis**
Réceptionnaire, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur BRASILEIRO José**
Marbrier, ROCAMAT, RAVIERES.
- **Monsieur BRESSON Thierry**
Charcutier - Boucher, BIGARD, VENAREY LES LAUMES.
- **Monsieur BRETON Martial**
Chauffeur Livreur, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur BRUNET Sébastien**
Régleur, CROWN EMBALLAGE FRANCE, CHATILLON SUR SEINE.
- **Madame BUCCHERI Katty**
Assistante Comptable, LA BOULANGERE - SAS BEAUNE BRIOCHE, BEAUNE.
- **Monsieur BUZENET Jérôme**
Conducteur, DIEZE - SUEZ, DIJON.
- **Madame CAFFORT Flora**
Pharmacien Délégué, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame CAMUSET Sandrine**
Conductrice de Lignes Automatisées, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Madame CARCEL Marie - Catherine**
IDE Référente, POLYCLINIQUE DU PARC DREVON, DIJON.
- **Monsieur CARD Samuel**
Acheteur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame CARRE Catherine**
Gestionnaire Formation, INSTITUT 4-10, PARIS.
- **Madame CARTHALADE Lucile**
Secrétaire Médicale, SELAS BC - LAB, DIJON.
- **Madame CASTINI Sabine**
Technicien Achats, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame CHANZY Cécile**
Conseiller Clientèle Part, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Madame CHAPAS Martine**
Employée de Bureau, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur CHARLIN Kévin**
Chef d'Equipe Production, BISCUITERIE DU MISTRAL, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame CHARLOT Sandrine**
Ouvrière - Secteur Conditionnement Industriel, AGEI PRO 21- ESAT BEZOUOTTE - GROUPE HANDY UP, BEZOUOTTE.

- **Monsieur CHAROLLAIS Florent**
Superviseur de Production, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur CHARPENTIER Jimmy**
Agent de Quai, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.
- **Monsieur CHARPY Claude**
Chauffeur, LOGIVIA, LONGVIC.
- **Madame CHARTRAIN Pascale**
Ingénieur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Monsieur CHATAIN Patrice**
Essayeur Frigoriste, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Monsieur CHEVALIER Gilles**
Technicien d'Exploitation, ENGIE COFELY ENERGIE SERVICE, DIJON.
- **Monsieur CHEVILLARD Stéphane**
Aide de Presse, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur CHIGNARDET Cédric**
Chef de Groupe Comptabilité, SIMU SAS, ARC LES GRAY.
- **Madame CHOQUIN Christel**
Commerciale, GROUPE PAREDES CSE, GENAS.
- **Monsieur CIROT Hugues**
Vigneron, DOMAINE GFA PATRICK JAVILLIER, MEURSAULT.
- **Monsieur CLAIRET Sébastien**
Maçon, ENTREPRISE GAUTHEROT THIERRY, ECHIGEY.
- **Monsieur CLERGET Christophe**
Monteur, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Monsieur COELHO Olivier**
Assistant Technicien Réseaux Télécom, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur COFFIN Cédric**
Chef de Projet Chargé d'Etudes, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur COLLIN Eric**
Adjoint Responsable Entrepôt, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA , CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur COMMUN Nicolas**
Responsable Service Après Vente, GROUPE PREVOIR, PARIS.
- **Madame COPPARD Marie - Pierre**
Expert Régional, CAF DE CÔTE D'OR, DIJON.
- **Monsieur COULON Damien**
Ouvrier, AGEF - ESAT, NUITS SAINT GEORGES.
- **Monsieur COUVAL Loïc**
Responsable Ressources Humaines, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.

- **Monsieur CRISTOFOLI Fabien**
Conseiller Clientèle BFC Accom, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Monsieur CUGNIET Laurent**
Agent de Production, JTEKT, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur D'AIRE Sébastien**
Opérateur, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.
- **Monsieur DAGAND Frédéric**
Agent d'Essai Surveillance, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame DALLA TORRE Jacqueline**
Chargée de Recouvrement, SUEZ - LYONNAISE DES EAUX FRANCE , DIJON.
- **Madame DAMONGEOT Murielle**
Magasinier/ Cariste, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur DAMOTTE Eric**
Conducteur Process, FROMAGERIE GERMAIN, LE MON TSAUGEONNAIS.
- **Monsieur DANTON Noël**
Chauffeur Livreur, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur DARCY Vincent**
Contrôleur de Gestion, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur DASCIER Jimmy**
Superviseur Emballage / Anodisation, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Madame DAVID Corinne**
Psychologue du Travail, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame DAVOISE Valérie**
Vigneronne Qualifiée, DOMAINE GUY ET YVAN DUFOULEUR, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur DELEBARRE David**
VRP, THIRIET DISTRIBUTION, ELOYES.
- **Madame DELORME Nadège**
Chargé d'Etudes Retail Pro, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Madame DEMANGE Aline**
Chargée de Développement RH, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame DERAÏN Marie - France**
Assistante Commerciale, BLANCOLOR, DIJON.
- **Madame DOREY Valérie**
Responsable Pôle Dvlt Talents, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Monsieur DORMOY Bruno**
Chargé Suivi Performance Projet, SNCF RESEAUX, SAINT DENIS.

- **Madame DOS SANTOS Christine**
Conseiller Clientèle, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DÔLE TAVAUUX, DÔLE.
- **Madame DOS SANTOS Isabelle**
Assistante Technique, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Madame DUBOIS Marie - Sophie**
Comptable de Région, LOXAM, CHENOVE.
- **Madame DUBREZ Cathy**
Cadre Commercial, FROMAGERIE GUILLOTEAU, PELUSSIN.
- **Monsieur DURAND David**
Technicien SAV, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur DURAND Fabrice**
Educateur Spécialisé, ADOMA, METZ.
- **Madame DURUT Laurence**
Ingénieur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame DUTERME Florence**
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur EL BIYADI Saïd**
Cariste, REFRESCO FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur EL HOUMMADI Hicham**
Agent de Préfabrication II, STRADAL, MAXILLY SUR SAONE.
- **Madame ERNOUF Nathalie**
Comptable, SELAS BC - LAB, DIJON.
- **Madame FAYE Evelyne**
Assistante Technique, ESPACE EXTENSION, DIJON.
- **Monsieur FERNANDES Benoit**
Conducteur de Machines, AMORA MAILLE SI CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur FERRAND Xavier**
Responsable d'Edition, SIRA - AUTOROUTE INFO, ST APOLLINAIRE.
- **Monsieur FERRAND Xavier**
Responsable d'Edition, SIRA - AUTOROUTE INFO, ST APOLLINAIRE.
- **Madame FIZAINÉ Marie - Ange**
Secrétaire, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS, DIJON.
- **Madame FLEUROT Isabelle**
Responsable Administratif et Financier, CITYA GESSY VERNE IMMOBILIER, DIJON.
- **Madame FLEURY Stéphanie**
Chargée Relations Extérieures, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame FOREL Nathalie**
Cadre Administratif, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.

- **Monsieur FOREST Frédéric**
Attaché Commercial, GENERAL MARS YOPLAIT, BOULOGNE BILLANCOURT.
- **Monsieur FOUAD Abdellah**
Essayeur Frigoriste, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Madame FOURNERET Nathalie**
Chargée de Mission SIRH, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur FOURNIER Arnaud**
Conducteur de Ligne, AMORA MAILLE SI , CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur FRANCOIS Christian**
Analyste Fraudes, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame FROIDUROT Céline**
Directrice Générale des Services, MAIRIE DE NEUILLY CRIMOLOIS, NEUILLY CRIMOLOIS.
- **Monsieur GALMICHE Jérôme**
Chargeur, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur GARNIER Grégory**
Conducteur de Ligne, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame GARNIER Marie - Noëlle**
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur GARRAUD Laurent**
Team Leader, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame GAUTHIER - BOLDRINI Laure**
Technicienne Partenariats, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur GAUTHRON Damien**
Technicien Maintenance, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur GENCE Stéphane**
Animateur d'Equipe, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Madame GERARD Marie - Christine**
Assistante d'Exploitation, ROC FRANCE - STATION ESSO, BLIGNY SUR OUCHE.
- **Madame GERBENNE Marie - Laure**
Agent d'Exploitation, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame GERVAIS Nathalie**
Assistante de Formation, AFTRAL, LONGVIC.
- **Madame GILARDOT Sandra**
Technicien Qualité, TERREAL, CHAGNY.
- **Monsieur GILLOT Eddy**
Responsable Maintenance, NP JURA, DÔLE.
- **Monsieur GIRARD James**
Agent Technique, MAIRIE DE NEUILLY CRIMOLOIS, NEUILLY CRIMOLOIS.

- **Madame GONNAND Nathalie**
Conseillère de Vente, C&A FRANCE, DIJON.
- **Madame GOUMY Sylvie**
Chargée de Projets en Aromatique Alimentaire, IFF (INTERNATIONAL FLAVORS AND FRAGRANCES), DIJON.
- **Monsieur GRAMMONT Gilles**
Avocat, FIDAL, SAINT MARCEL.
- **Madame GUEROULT Valérie**
Technicienne Gestion Contractuelle, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur GUIBOT Romuald**
Ouvrier - Secteur Elevage, AGEI PRO 21- ESAT BEZOUOTTE - GROUPE HANDY UP, BEZOUOTTE.
- **Monsieur GUIGUE Jean - Philippe**
Responsable d'Equipe Marbrerie, ETS BORDES CHRISTIAN, BEAUNE.
- **Monsieur GUILARD Jérôme**
Responsable de Parc Adjoint, DORAS, CHENOVE.
- **Monsieur GUILTAT Christophe**
Agent de Fabrication, JTEKT, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Madame GUINET Corinne**
Retoucheuse, REMI CONFECTION, LONGVIC.
- **Madame GUINOT Stéphanie**
Assistante de Direction, INEO INDUSTRIE § TERTIAIRE EST, DIJON.
- **Monsieur HALER Patrice**
Responsable Boucher, SUPER U GEVREY, BROCHON.
- **Monsieur HALLIER Nicolas**
Ingénieur Sécurité, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame HAMEL Delphine**
Chargée de Clientèle, KPMG SA - DIRECTION REGIONALE, LYON.
- **Madame HAOUAMED Samiha**
Femme de Chambre, SA GEF CHÂTEAU DE GILLY, GILLY LES CITEAUX.
- **Monsieur HERMANIER Patrice**
Délégué Commercial, J § J SANTE BEAUTE FRANCE, ISSY LES MOULINEAUX.
- **Monsieur HERNANDEZ Franck**
Commercial, ROYER SOCCER TEAM, FOUGERES.
- **Monsieur HOLUIGUE Franck**
Gestionnaire de Stocks, SOFISTOCK, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur ISLY Ahmed**
Technicien, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur JACQUET Sébastien**
Conducteur de Process, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

- **Monsieur JANOTOVA Stéphane**
Responsable de Clientèle Compte Clé, HEINEKEN ENTREPRISE, RUEIL MALMAISON.
- **Monsieur JIMENEZ Xavier**
Ouvrier de Fabrication, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur JOBARD Guy**
Inspecteur Commercial, THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION, QUETIGNY.
- **Monsieur JORGE Alain**
Agent de Fabrication, TITANOBEL SA, PONTAILLER SUR SAONE.
- **Monsieur JOUFFROY Franck**
Technicien de Laboratoire, TITANOBEL SA, PONTAILLER SUR SAONE.
- **Monsieur JOUGNOT Benjamin**
Technicien de Bureau d'Etudes, ENGIE AXIMA, ST APOLLINAIRE.
- **Madame JURAS Isabelle**
Employée de Banque, BNP PARIBAS, DIJON.
- **Monsieur LADROSSE Sylvain**
Conducteur de Ligne, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur LAPORTE Alexandre**
Automaticien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame LAPOUYADE Ingrid**
Customer Service § Sales Support Manager, IFF (INTERNATIONAL FLAVORS AND FRAGRANCES), DIJON.
- **Madame LAUQUIN Magali**
Technicienne de Maintenance Confirmée, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur LE SAULNIER Gérald**
Employé de Banque, BNP PARIBAS, DIJON.
- **Monsieur LEBAILLY Didier**
Cadre de Banque, LE CREDIT LYONNAIS LCL LIBERTE), DIJON.
- **Madame LECLERE Nadia**
Aide Soignante, CENTRE REEDUCATION FONCTIONNELLE DIVIO, DIJON.
- **Madame LECRIVAIN Marie -Agnès**
Assistante Commerciale, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Madame LEFEBVRE Chantal**
Directrice d'Agence, CITYA - URBANIA, DIJON.
- **Madame LEGENDRE Nathalie**
Conseillère Particuliers, PRO BTP, LYON.
- **Monsieur LEGRAND Cyrille**
Magasinier Cariste, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur LENOIR Cédric**
Ingénieur Informatique, BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES, PARIS.

- **Monsieur LEREUIL Jérôme**
Monteur / Assembleur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame LIMSAVANH Vanessa**
Ingénieur Support au Développement Informatique, IBP, LONGVIC.
- **Monsieur LOIZEAU Jacques**
Formateur D.I.M.A, CFA LA NOUE, LONGVIC.
- **Monsieur LUCAND Jean - Denis**
Coordinateur Activité Montage Equipements, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur LUPKE André**
Tourneur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur MAGALLON David**
Cariste, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame MAHERAULT Anne - Cécile**
Ingénieur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame MAIRE Sylvie**
Vendeuse, JULES SAS, DIJON.
- **Madame MARDON Isabelle**
Cadre Administratif, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame MARMONT Sandrine**
Employée Administrative, DIEZE - SUEZ, DIJON.
- **Monsieur MARQUET Jean - François**
Responsable d'Unité et d'Activité, AVEM MONETIQUE ET SERVICES, VERN SUR SEICHE.
- **Monsieur MARROT Christophe**
Responsable Ingénierie, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur MARSICO Michel**
Surveillant Travaux, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur MARTIN DE CHAMILLY Thierry**
Administrateur de Biens, MALESHERBES GESTION, PARIS.
- **Monsieur MARTINERIE David**
Chauffeur Livreur, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur MELANJOIE Stéphane**
Technicien Méthodes, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Madame MENECHER Christine**
Agent Service Hospitalier, UGECAM EHPAD BELFONTAINE, FONTAINE LES DIJON.
- **Monsieur MENEY Yves**
Chef de Groupe Projeteur, INGEROP CONSEIL § INGENIERIE, OBERHAUSBERGEN.
- **Madame MICHAUD Valérie**
Responsable Administration Péage, APRR, SAINT APOLLINAIRE.

- **Monsieur MICHEA Fabrice**
Convoyeur de Fond, SOCIETE LOOMIS FRANCE, DIJON.
- **Monsieur MINISCLOU Laurent**
Conducteur de Travaux, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur MOINE Cédric**
Comptable, GBS SERVICES - CSP FOURNISSEURS, DIJON.
- **Monsieur MOLINA Sébastien**
Electricien Monteur, GEA FARM TECHNOLOGIE JAPY, ST APOLLINAIRE.
- **Monsieur MONTARNIER Philippe**
Responsable d'Activités, DORAS, BEAUNE.
- **Madame MOREAU Laurence**
Conseillère Formation Continue Contractuelle, RECTORAT DE DIJON, DIJON.
- **Madame MORIN Nadia**
Dessinatrice Industrielle, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame MORISOT Sylvie**
Gestionnaire Informatique, GRAND DIJON HABITAT, DIJON.
- **Monsieur MORTET Stéphane**
Chauffeur, SADCS NOIROT, NUITS ST GEORGES.
- **Madame MOUSSAMIH Muriel**
Chef de Secteur, BRITISH AMERICAN TOBACCO, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame NADJAÏ Naget**
Conseillère Technique en Action Sociale, CAF DE CÔTE D'OR, DIJON.
- **Monsieur NICOLAS - FRANCOIS Frédéric**
Conducteur de Lignes, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame NICOT Brigitte**
Assistante Qualité, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur NOIROT Ludovic**
Ouvrier Qualifié, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame OLIVET - BAS Sopheap**
Employée, E. LECLERC SAS APOLIDIS, DIJON.
- **Monsieur OUDET Sylvain**
Team Leader Emballage, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Madame PAGAND Isabelle**
Employée de Restauration, AUTOGRILL COTE FRANCE - AIRE DE DIJON BROGNON, BROGNON.
- **Monsieur PARIS Damien**
Chef d'Agence, MAKITA FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.

- **Madame PARIS Isabelle**
Assistante Commerciale SAV, J. VIRLY S.A.S., DIJON.
- **Monsieur PELTIER Nicolas**
Employé de Banque, SOCIETE GENERALE, DIJON.
- **Madame PEREZ Marina**
Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, DIJON.
- **Monsieur PERNET Patrick**
Contrôleur de Gestion, STRADAL, MAXILLY SUR SAONE.
- **Monsieur PERRON Christophe**
Ouvrier - Secteur Maraichage, AGEI PRO 21- ESAT BEZOUOTTE - GROUPE HANDY UP, BEZOUOTTE.
- **Madame PETIT Corinne**
Gestionnaire de Charges, HLM HABELLIS, DIJON.
- **Monsieur PETIT Laurent**
Technicien Réseaux, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame PETITGENET Amélie**
Gestionnaire RH, CLINIQUE MUTUALISTE BENIGNE JOLY, TALANT.
- **Monsieur PICARDAT Richard**
Chauffeur, SUEZ RV CENTRE EST, ST APOLLINAIRE.
- **Madame PICALET Anne - Laure**
Conseillère Commerciale Entreprise, ADREA MUTUELLE, MACON.
- **Monsieur PIEDEVACHE Samuel**
Ingénieur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Monsieur PIEL Stéphane**
Agent de Maintenance Bacs, DIEZE - SUEZ, DIJON.
- **Monsieur PIRON Jean - Manuel**
Chef d'Equipe Production, IDEMIA -, FONTAINE LES DIJON.
- **Monsieur POGOSOV Dimitri**
Employé Libre Service, LEADER PRICE AHUY, FONTAINE LES DIJON.
- **Monsieur POIRET Olivier**
Chef de Projets, EKIS FRANCE, DIJON.
- **Monsieur POLLIART Rémi**
VRP, THIRIET DISTRIBUTION, ELOYES.
- **Monsieur PONSOT Olivier**
Directeur d'Agence 1 à 4 Inclu, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Madame POUPET Virginie**
Agent Service Hospitalier - Lingerie, POLYCLINIQUE DU PARC DREVON, DIJON.
- **Monsieur POUPON Jérôme**
Directeur de Site, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.

- **Monsieur POUTEAUX Christophe**
Cariste, AMORA MAILLE SI CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur PRANOVI Fabrice**
Opérateur, REFRESCO FRANCE, NUIITS ST GEORGES.
- **Monsieur PRANOVI Sébastien**
Ouvrier de Fabrication, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUIITS ST GEORGES.
- **Monsieur PRESUMEY Michel**
VRP, THIRIET DISTRIBUTION, ELOYES.
- **Madame PROST Martine**
Chef d'Atelier, BOUVARD ALINA INDUSTRIE, DOLE.
- **Monsieur PROST Pascal**
Agent de Sécurité Autoroutière Qualifié, APRR, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur PROST Rémy**
Agent de Sécurité Confirmé, SERIS SECURITY, CHAPONNAY.
- **Monsieur RADEL Nicolas**
Superviseur, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur RAYMOND Sébastien**
Chauffeur Livreur, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur RIHET Sylvain**
Décontamineur, ENDEL ENGIE, BAGNOLS SUR CEZE.
- **Monsieur RISACHER Christian**
Responsable Assistance Financière, DIJON CEREALES MEUNERIE, VAL SONNETTE.
- **Monsieur RIVIERE Paul**
Conducteur de Ligne, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame ROFFI Josiane**
Seconde Dépt. Qualifiée, C&A FRANCE, DIJON.
- **Madame ROSAND Martine**
Responsable de Rayon, LEADER PRICE CHENOVE, CHENOVE.
- **Madame RUFFIN Laurence**
Référent Comptable, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame RUPP Isabelle**
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur RUSSO Pascal**
Cariste, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur SABRI Abdennabi**
Electromécanicien, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Madame SACQUE Nathalie**
Conseillère à l'Emploi, PÔLE EMPLOI, CHÂTILLON SUR SEINE.

- **Monsieur SAULNY Jonathan**
Technicien d'Etudes R&D, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.
- **Monsieur SAUNIER Philippe**
Mécanicien, SARL MAZOYER, BROCHON.
- **Monsieur SCEVOLAT Hugo**
Agent de Maîtrise, TRAPIL, HEUILLEY LE GRAND.
- **Monsieur SCHWARTZ Christophe**
Ingénieur - Chercheur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame SCHWARTZ Nadège**
Gestionnaire Conseil Allocataire, CAF DE CÔTE D'OR, DIJON.
- **Monsieur SOLER Stève**
Technicien Process, CROWN EMBALLAGE FRANCE, CHATILLON SUR SEINE.
- **Madame SYLVESTRE Catherine**
Cadre, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Monsieur TA Nicolas**
Conducteur de Machines, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur TERRA Julien**
Assistant Ressources Matérielles, CNAMTS - DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL, DIJON.
- **Monsieur THALMANN David**
Cariste, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame THEURET Magali**
Opératrice Polyvalente, NP JURA DÔLE.
- **Monsieur THIBEAULT Laurent**
Adjoint Technique, MAIRIE D'ALISE STE REINE, ALISE STE REINE.
- **Monsieur TOROBORRELLI Sébastien**
Convoyeur de Fonds, BRINK'S EVOLUTION, TALANT.
- **Monsieur TOSI Laurent**
Opérateur Monteur, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Monsieur TRINQUET Pascal**
Chargé de Mission, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur TROUPEL Laurent**
Responsable de Restauration, SODEXO, DIJON.
- **Monsieur TUAL Cédric**
Conseiller Patrimonial, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE, DIJON.
- **Monsieur VASSALO Renato**
Ouvrier Spécialisé, FROMAGERIE BEL, DÔLE.
- **Monsieur VERNARDET Pascal**
Ouvrier de Fabrication, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUIITS ST GEORGES.

- **Madame VEYSSET Valérie**
Directrice d'Agence, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame VILAIN Virginie**
Trésorière, TITANOBEL SA, PONTAILLER SUR SAONE.
- **Madame VILLARD Anne - Laure**
Responsable Point de Vente, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE, DIJON.
- **Madame VINCENT Muriel**
Employée du Notariat, SCP DENYS CHEVILLON - ERIC VINCENT- FREDERIC ANDRE-CHEVILLON ANTOINE, BEAUNE.
- **Monsieur VIVOT Bertrand**
Chef d'Equipe, EQIOM GRANULATS, CHENÔVE.
- **Madame VOINCHET Béatrice**
Ouvrière - Secteur Conditionnement Industriel, AGEI PRO 21- ESAT BEZOUOTTE - GROUPE HANDY UP, BEZOUOTTE.
- **Madame VULQUAIN Virginie**
Référente Technique A.F.C., CAF DE CÔTE D'OR, DIJON.
- **Monsieur WAVRANT Olivier**
Hôte de Caisse, ARGEDIS - IMMEUBLE LE TIVOLI, NANTERRE.
- **Madame ZECCHINI Séverine**
Technicienne - Géomètre, SADCS NOIROT, NUITS ST GEORGES.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ADAM Régis**
Informaticien, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur AIMEUR Michel**
Ouvrier Spécialisé, PPG ARCHITECTURAL COATINGS EMEA, GENLIS.
- **Monsieur ALIVON Jean - Marc**
Agent de Distribution, KALHYGE 3, LONGVIC.
- **Madame ARNAUD Isabelle**
Cadre Comptable, RGA EXPERTISE ET AUDIT, FONTAINE LES DIJON.
- **Madame ATTAMNA Saïda**
Agent Service Hospitalier Nuits, UGECAM EHPAD BELFONTAINE, FONTAINE LES DIJON.
- **Madame AUBERT Muriel**
Assistante Technique, CNAMTS - DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL, DIJON.
- **Madame BAERT Rosa**
Gestionnaire Garantie, DIJON AUTOMOBILE SAS, DIJON.
- **Madame BARBELENET Brigitte**
Employée Commerciale, CSS DISTRIBUTION, CHEVIGNY ST SAUVEUR.

- **Monsieur BARTOLO Christophe**
Responsable SAV, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.
- **Madame BAUDEMONT Florence**
Réalisateur Cred Corp Ret Pro, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
BESANCON.
- **Madame BAUDON Emmanuelle**
Agent Administratif, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame BAZIN Anne - Marie**
Directrice d'Agence, MAAF ASSURANCES, CHAURAY.
- **Monsieur BERTHELIN Didier**
Consultant, AGFA HEALTHCARE ENTREPRISE SOLUTIONS, ARTIGUES PRES
BORDEAUX.
- **Madame BERTOCCHI Brigitte**
Conductrice de Ligne, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame BESANCON Brigitte**
Gestionnaire d'Immeubles, I.C.F SUD EST MEDITERRANEE, LYON.
- **Madame BESANCON Brigitte**
Gestionnaire d'Immeubles, I.C.F SUD EST MEDITERRANEE, LYON.
- **Madame BEURET Agnès**
Aide Médico - Psychologique, ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE LA PROVIDENCE
(E.H.P.A.D.), DIJON.
- **Monsieur BIZOUARD Arnaud**
Formateur Menuiserie, BÂTIMENT CFA - BOURGOGNE FRANCHE COMTE, AUTUN.
- **Monsieur BLANDIN Eric**
Magasinier, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame BLONDAT Sylviane**
Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame BOILLAUT Marie - Laure**
Ingénieur Commercial, INEO INDUSTRIE § TERTIAIRE EST, DIJON.
- **Madame BOIS - AGERON Fabienne**
Assistante Commerciale, JULIEN MACK SAS, COUCHEY.
- **Monsieur BON Christophe**
Agent Fabrication, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Madame BORNE Catherine**
Agent d'Exploitation, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame BORTOLLOTTI Rachelle**
Chargée de Documentation, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Monsieur BOUCHERON Ronald**
Machiniste, FRANCE TELEVISIONS BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur BOULANGER Patrick**
Conducteur de Lignes, AMORA MAILLE SI , CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

- **Monsieur BOULERE François**
Magasinier, BUT INTERNATIONAL - ETS BEAUNE, BEAUNE.
- **Madame BOULLEMIER Catherine**
Assistante Commerciale, SOCIETE CHUBB FRANCE -, DIJON.
- **Monsieur BOULLEY Eric**
Chef d'Equipe Production, REFRESCO FRANCE, NUIITS ST GEORGES.
- **Monsieur BOURACHOT Fabrice**
Employé de Banque, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE,
DIJON.
- **Monsieur BOURGOIN Alain**
Cariste, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUIITS ST GEORGES.
- **Madame BOUSSER Isabelle**
Agent Contentieux, PÔLE EMPLOI -, CHÂLON SUR SAÔNE.
- **Madame BRESSON Véronique**
Affreteur, STEF INTERNATIONAL EST, MOULINS LES METZ.
- **Monsieur BRIGAND Pascal**
Ingénieur, BAYER SAS, LYON.
- **Monsieur BROCCA TERRONES Saül**
Hôte de Caisse, SODEXO ENTREPRISE, AHUY.
- **Madame BRULLEBAUT Christine**
Agent d'Exploitation, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur BUSCHIAZZO Hervé**
Ouvrier Polyvalent, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUIITS ST GEORGES.
- **Monsieur CADOUX Roger**
Soudeur, SUNDYNE INTERNATIONAL SA, LONGVIC.
- **Monsieur CAILLET Sylvain**
Ouvrier Cariste, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame CARCHON Caroline**
Responsable de Zone, CAPTAIN TORTUE FRANCE, AIX EN PROVENCE.
- **Madame CASSIUS Christine**
Conseiller Développement Pharmaceutique, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.
- **Madame CECCALDI Jacqueline**
Assistante de Direction, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
DIJON.
- **Monsieur CHARPY Claude**
Chauffeur, LOGIVIA, LONGVIC.
- **Madame CHARTRAIN Pascale**
Ingénieur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame CHEVALIER Laurence**
Assistante Comptable, SCP MASSIP, PRIEUR, BELOU, VARLET, LORISSON , DIJON.

- **Monsieur CHEVALLIER Lionel**
Chauffeur Poids Lourds BTP, EUROVIA BOURGOGNE, LONGVIC.
- **Madame CHORVOZ Sandrina**
Comptable, EAP RHÔNE - TRANSDEV, CALUIRE ET CUIRE.
- **Monsieur CLAUZIER Thierry**
Conducteur de Travaux, GROUPE GEOTEC, QUETIGNY.
- **Monsieur COLLET Ghislain**
Formateur Transport Manutention, FORGET FORMATION, CHÂLON SUR SAÔNE.
- **Monsieur COMMEAU Patrick**
Informaticien, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame COQUELIN Nathalie**
Conseiller Relation Client, RADIANCE MUTUELLE, CHAMBERY.
- **Madame CORNELOUP - PRUDON Sylvie**
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur COUCHOUX Laurent**
Technicien Laboratoire, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame COULAUD Delphine**
Comptable, EAP RHÔNE - TRANSDEV, CALUIRE ET CUIRE.
- **Monsieur COURBET Eric**
Ingénieur, INEO INFRACOM, DIJON.
- **Monsieur CROISSANT Olivier**
Technicien, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Monsieur CROTTO Ludovic**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame CUZIN Isabelle**
Infirmière Anesthésiste, CLINIQUE MUTUALISTE BENIGNE JOLY, TALANT.
- **Madame DA SILVA Rosa**
A.H.S, SANTE ET BIEN ETRE- E.H.P.A.D, ATHEE.
- **Madame DALLA TORRE Jacqueline**
Chargée de Recouvrement, SUEZ - LYONNAISE DES EAUX FRANCE , DIJON.
- **Madame DAUGIERAS Isabelle**
Employée de Banque, LE CREDIT LYONNAIS LCL LIBERTE), DIJON.
- **Monsieur DAZY Christian**
Technico - Commercial Sédentaire, REXEL FRANCE, CHENOVE.
- **Madame DE OLIVEIRA - GUEDES Sylvie**
Agent Administrative, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur DONCHE GAY Victor**
Cariste, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur DONZEL Yannick**
Vigneron Qualifié, DOMAINE DES LAMBRAYS, MOREY ST DENIS.

- **Monsieur DORIGO Didier**
Chargé d'Appui Réglementaire Applicatif, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE
COMTE, DIJON.
- **Monsieur DOUMERGUE Eric**
Chef d'Equipe, EUROVIA BOURGOGNE, LONGVIC.
- **Monsieur DROMARD Pascal**
Contrôleur de Gestion, INEO INFRACOM - ETABLISSEMENT DE LONGVIC, LONGVIC.
- **Madame DUMONTIER Catherine**
Régleur, CROWN EMBALLAGE FRANCE, CHATILLON SUR SEINE.
- **Monsieur DUPAYS Franck**
Chaudronnier Soudeur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN
AUXOIS.
- **Madame DURO Nathalie**
Chef d'Equipe, FACILITY, VILLEFONTAINE.
- **Madame DUTHU Marie - France**
Technicienne de Laboratoire, SELAS BC - LAB DIJON.
- **Monsieur FABRE Philippe**
Responsable du Centre d'Expertise, GIE EUROPAC, NIORT.
- **Monsieur FAGOT Laurent**
Chaudronnier Soudeur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN
AUXOIS.
- **Madame FAIVRE Josiane**
Leader de Lignes, ROLOT ET LEMASSON, BEAUNE.
- **Monsieur FAIVRE Thierry**
Employé de Banque, LE CREDIT LYONNAIS (LCL LIBERTE), DIJON.
- **Madame FAYE Evelyne**
Assistante Technique, ESPACE EXTENSION, DIJON.
- **Madame FERREIRA PEREIRA Sandrine**
Assistante Commerciale, BANQUE RHÔNE ALPES, GRENOBLE.
- **Monsieur FEVRE Eric**
Salarié, MAAF ASSURANCES, CHENOVE.
- **Monsieur FEVRIER Pascal**
Technicien Entretien Maintenance, ITEP - RESAM 21, AISY SOUS THIL.
- **Madame FINOT Nathalie**
Agent Hôtelier, CENTRE REEDUCATION FONCTIONNELLE DIVIO, DIJON.
- **Madame FLEUROT Isabelle**
Responsable Administratif et Financier, CITYA GESSY VERNE IMMOBILIER, DIJON.
- **Monsieur FLEURY Olivier**
Ouvrier, AMCOR FLEXIBLES PACKAGING FRANCE - DIJON, DIJON.
- **Monsieur FOURNET Didier**
Agent d'Emballage, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.

- **Madame FOUROT Annie**
Aide Soignante, CROIX ROUGE FRANCAISE - MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE,
MESSIGNY ET VANTOUX.
- **Monsieur FREMY Laurent**
Agent d'Emballage, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur FREROT Frédéric**
Electromécanicien, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame GABUT Nathalie**
Aide Soignante, KORIAN - CLOS DES VIGNES - LES OPHELIADES, BEAUNE.
- **Monsieur GAMRANI Abdelkader**
Technicien Maintenance, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur GAUCH Philippe**
Responsable d'Equipe, SDEL BOURGOGNE, FONTAINE LES DIJON.
- **Madame GAVEAU Sylvie**
Conductrice de Machine, BISCUITERIE DU MISTRAL, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame GERARD Marie - Christine**
Assistante d'Exploitation, ROC FRANCE - STATION ESSO, BLIGNY SUR OUCHE.
- **Monsieur GERDY Jean - Luc**
Chauffeur Boutefeu, TITANOBEL SA, PONTAILLER SUR SAONE.
- **Monsieur GERMAIN Jean - Paul**
Conducteur de Centrale, DIJON BETON - SITE DE CHÂTILLON SUR SEINE,
CHÂTILLON SUR SEINE.
- **Madame GERVAIS Nathalie**
Assistante de Formation, AFTRAL, LONGVIC.
- **Monsieur GHORZI Nashedine**
Essayeur Frigoriste, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.
- **Madame GILBERT Rachel**
Agent de Production, KALHYGE 3, LONGVIC.
- **Madame GIRARD Isabelle**
Assistante de Direction, CLINIQUE MUTUALISTE BENIGNE JOLY, TALANT.
demeurant à CRIMOLOIS
- **Madame GIROUD Florence**
Conseillère Clientèle, ADREA MUTUELLE, MACON.
- **Monsieur GOBERVILLE Jérôme**
Responsable Activités Travaux, ENGIE COFELY ENERGIE SERVICE, DIJON .
- **Madame GODIN Nathalie**
Employée de Banque, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
- **Madame GONCALVES Alice**
Technicienne de Paie, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.

- **Madame GONNEAU - COLLET Cécile**
Technicien Bancaire, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
DIJON.
- **Madame GONTHIER Agnès**
Responsable Référentiel Produits, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
- **Monsieur GRANGER Pascal**
Membre Equipe Projet Qualité, LEONI WIRING SYSTEMS, LACANCHE.
- **Madame GUELAUD Marie-Anne**
Responsable Magasin, SARL SERVECO, DIJON.
- **Madame GUERILLOT Chantal**
Responsable Administration du Personnel, IBP, LONGVIC.
- **Monsieur GUEUTIN Christophe**
Technico - Commercial, REMI CONFECTION, LONGVIC.
- **Madame GUILLAUME Patricia**
Assistante de Gestion Commerciale, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS 01.
- **Madame GUILLAUMOT Christelle**
Chef de Groupe Administration des Ventes, SUNTEC INDUSTRIE FRANCE, LONGVIC.
- **Monsieur GUILLIER Hervé**
Magasinier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame GUINET Corinne**
Retoucheuse, REMI CONFECTION, LONGVIC.
- **Monsieur HALABI Hicham**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur HALER Patrice**
Responsable Boucher, SUPER U GEVREY, BROCHON.
- **Monsieur HASNI Claude**
Convoyeur Messenger, SOCIETE LOOMIS FRANCE, DIJON.
- **Madame HEITZMANN Carole**
Conducteur de Ligne, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur HERAULT Philippe**
Opérateur de Poste, EIFFAGE GENIE CIVIL (GTE), VELIZY VILLACOUBLAY.
- **Madame HERNANDEZ Nathalie**
Assistante de Direction, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame HILARY Sujata**
Opératrice Polyvalente, LEONI WIRING SYSTEMS, LACANCHE.
- **Madame HODIN Véronique**
Secrétaire Comptable, BANQUE DE FRANCE, DIJON.

- **Monsieur HOËL Olivier**
Informaticien, BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
- **Monsieur HOLUIGUE Franck**
Gestionnaire de Stocks, SOFISTOCK, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur HUBERT Bernard**
Technicien Qualité, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame JACSON Christine**
Clerc de Notaire, SCP JEAN LOUIS LAMOUR ET GILLES SERAPHIN (NOTAIRES ASSOCIES), BEAUNE.
- **Madame JAMAA Najat**
Directeur d'Agence, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur JEANNIN Christophe**
Responsable Outillage, NP JURA, DÔLE.
- **Monsieur JOBARD Guy**
Inspecteur Commercial, THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION, QUETIGNY.
- **Monsieur JUERY Luc**
Agent de Scierie Parqueterie, MARGARITELLI FONTAINES SAS, FONTAINES.
- **Monsieur JULLIEN Jean - Michel**
Responsable Process, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur KAYSER Eric**
Responsable Achats, SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE.
- **Monsieur KROMICHEFF Vania**
Agent Administratif, AREAS DOMMAGES ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur KURKLINSKI Bernard**
Agent Technique Qualité, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Madame LARCHEVEQUE Myriam**
Aide Soignante, UGECAM EHPAD BELFONTAINE, FONTAINE LES DIJON.
- **Madame LAUNAY Delphine**
Agent d'Exploitation, GIORIO GORI FRANCE SAS, CHATENOY LE ROYAL.
- **Monsieur LAURENT Didier**
Ouvrier de Fabrication, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur LAURIOT Didier**
Ingénieur - Responsable Exploitation, EUROVIA BOURGOGNE, GEVREY CHAMBERTIN.
- **Monsieur LEBAILLY Didier**
Cadre de Banque, LE CREDIT LYONNAIS LCL LIBERTE), DIJON.
- **Monsieur LECHENAUT Jean - Noël**
Chef de Presse, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Madame LEFEBVRE Chantal**
Directrice d'Agence, CITYA - URBANIA, DIJON.

- **Madame LEMAIRE Christine**
Etalagiste - Cons. de Vente, C&A FRANCE, DIJON.
- **Monsieur LEMIERE Damien**
Délégué Pharmaceutique, LABORATOIRES UCERIN DERMATO, PARIS.
- **Monsieur LOISIER Alain**
Agent Logistique, BISCUITERIE DU MISTRAL, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur LOIZEAU Jacques**
Formateur D.I.M.A, CFA LA NOUE, LONGVIC.
- **Monsieur LUSAKU Steve**
Responsable D'Equipe Technique, STANLEY SECURITY FRANCE, IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur MAILLET Jean - Louis**
Responsable Agence, J. VIRLY S.A.S., DIJON.
- **Madame MARCANGELI Isabelle**
Agent d'Exploitation, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame MARDON Isabelle**
Cadre Administratif, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame MARIOTTE Maryse**
Assistante Commerciale, DIJON CEREALES MEUNERIE, VAL SONNETTE.
- **Monsieur MARQUINE Patrick**
Agent de Production, MARGARITELLI FONTAINES SAS, FONTAINES.
- **Madame MARTENOT Sylvie**
Acheteuse, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame MARTIN Judith**
Assistante de Direction, TITANOBEL SA, PONTAILLER SUR SAONE.
- **Monsieur MARTIN DE CHAMILLY Thierry**
Administrateur de Biens, MALESHERBES GESTION, PARIS.
- **Monsieur MARTINEZ René**
Responsable HSE et Maintenance, PPG ARCHITECTURAL COATINGS EMEA, GENLIS.
- **Monsieur MARTINEZ Serge**
Informaticien, BPCE INFO GERANCE, LONGVIC.
- **Monsieur MARY Eric**
Comptable, J. VIRLY S.A.S., DIJON.
- **Monsieur MATHIRON Olivier**
Responsable Saisie Nuit - Agent de Maitrise, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.
- **Monsieur MICHAUD David**
Responsable Point de Vente, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE, DIJON.
- **Monsieur MIDAN André**
Chef d'Atelier, SAINT GOBAIN SEVA, CHALON SUR SAÔNE.

- **Monsieur MOLLIER Thierry**
Aide Conducteur, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.
- **Monsieur MONIER Franck**
Technicien Supérieur, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Monsieur MONTARNIER Philippe**
Responsable d'Activités, DORAS, BEAUNE.
- **Madame MOREAU Nathalie**
Assistante Commerciale, GAN ASSURANCES, DIJON.
- **Monsieur MORISOT David**
Directeur de Département, BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES, PARIS.
- **Madame MORISOT Sylvie**
Gestionnaire Informatique, GRAND DIJON HABITAT DIJON.
- **Madame MUCKLY Maryse**
Magasinier Cariste, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame NATUREL Véronique**
Infirmière, CLINIQUE MUTUALISTE BENIGNE JOLY, TALANT.
- **Monsieur NICOLAS Hugues**
Opérateur de Production, TREFILUNION, CHÂTILLON SUR SEINE.
- **Madame OGIEZ Isabelle**
Déléguée Médicale Institutions, NESTLE HEALTH SCIENCE, NOISIEL.
- **Madame OLIVET - BAS Sopheap**
Employée, E. LECLERC SAS APOLIDIS, DIJON.
- **Monsieur PELESKO Fabrice**
Ouvrier de Fabrication, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Madame PERDRIER Sylvie**
Professionnel Mas Petite Joaillerie, ROLOT ET LEMASSON, BEAUNE.
- **Monsieur PERIAT Jean - Marc**
Electromécanicien, GEA FARM TECHNOLOGIE JAPY, ST APOLLINAIRE.
- **Monsieur PERREAUX Frédéric**
Conducteur de Lignes, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame PERRIN Lydie**
Agent Service Hospitalier, UGECAM EHPAD BELFONTAINE, FONTAINE LES DIJON.
- **Monsieur PETIT François**
Employé Administratif, CDC HABITAT SOCIAL, STRASBOURG.
- **Madame POILLOT Christine**
Gestionnaire Appui, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame POTIER Marie - Laure**
Employée Commerciale Niveau 4, CSS DISTRIBUTION, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Madame POUILLOT Christine**
Gestionnaire Appui, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.

- **Monsieur PRETET Christophe**
Technico - Commercial, SAINT GOBAIN SEVA, CHALON SUR SAÔNE.
- **Monsieur PRUDHOMME Philippe**
Ouvrier Spécialisé, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.
- **Madame RAYMOND Valérie**
Conseillère d'Agence, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, DIJON.
- **Madame RENAUT Annick**
Team Leader, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur REVERCHON Alain**
Conducteur SPL, TRANSAL, DIJON.
- **Monsieur RISACHER Christian**
Responsable Assistance Financière, DIJON CEREALES MEUNERIE, VAL SONNETTE.
- **Madame ROBERT Valérie**
Technicien Ordonnancement, PROTEOR S.A, SEURRE.
- **Madame ROBIN Virginie**
Cariste, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame ROFFI Josiane**
Seconde Dépt.Qualifiée, C&A FRANCE, DIJON.
- **Madame ROGER Christine**
Régleuse, CROWN EMBALLAGE FRANCE, CHATILLON SUR SEINE.
- **Monsieur RONDOT Fabrice**
Employé de Banque, LCL CREDIT LYONNAIS NUIST ST GEORGES, NUIST ST GEORGES.
- **Madame ROSSIGNOL Nadia**
Ouvrière Spécialisée, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS, LONGVIC.
- **Monsieur ROUAULT Dominique**
Chargé d'Essais, PROTEOR S.A, SEURRE.
- **Madame ROUSSELET Pascale**
Infirmière, CLINIQUE MUTUALISTE BENIGNE JOLY, TALANT.
- **Madame RUFFIN Laurence**
Référent Comptable, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur SAUNIER Philippe**
Mécanicien, SARL MAZOYER, BROCHON.
- **Madame SCHNEIDER Nathalie**
Conseillère Clientèle Assurances, MAAF ASSURANCES, CHENOVE.
- **Monsieur SERGENT Michel**
Responsable Magasin Agri / Silo, COOPERATIVE DIJON CEREALES, LONGVIC.
- **Madame SILVERT Kheira**
Confectionnaire, REMI CONFECTION, LONGVIC.

- **Monsieur TA Nicolas**
Conducteur de Machines, AMORA MAILLE SI , CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur TAINURIER Marc**
Formateur, AFTRAL, LONGVIC.
- **Monsieur THOLLON Gilles**
Employé de Banque, LE CREDIT LYONNAIS LCL LIBERTE), DIJON.
- **Madame THOMAS Rachel**
Technicien Chèq Atd Recherches, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Monsieur THOMASSIN Jean - Marc**
Cadre Commercial, EXTERION MEDIA, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Madame TURPIN Aleth**
Formaliste, SCP DENYS CHEVILLON - ERIC VINCENT- FREDERIC ANDRE-CHEVILLON ANTOINE, BEAUNE.
- **Madame VASQUEZ Norberte**
Informaticienne, CNAM (CAISSE NATIONALE ASSURANCE MALADIE), PARIS.
- **Monsieur VASSALO Renato**
Ouvrier Spécialisé, FROMAGERIE BEL, DÔLE.
- **Madame VERRIER Corinne**
Ordonnanceur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame VERVOITTE Isabelle**
Assistante Economique Statistique, BANQUE DE FRANCE, DIJON.
- **Madame VEYSSET Valérie**
Directrice d'Agence, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur VOISENET Hervé**
Fraiseur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur ZULIAN Rémi**
Contremaitre de Scierie, MARGARITELLI FONTAINES SAS, FONTAINES.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ABOT Brigitte**
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur AIMEUR Michel**
Ouvrier Spécialisé, PPG ARCHITECTURAL COATINGS EMEA, GENLIS.
- **Monsieur ALAIN Guy**
Opérateur, VEOLIA EAU, BEAUNE.
- **Monsieur BAILLY Christian**
Tourneur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame BALLAIS Ghislaine**
Opératrice, NEXTIS SAS, DEMIGNY.

- **Madame BARROIS Martine**
Agent de Collectivité, ITEP - RESAM 21, AISY SOUS THIL.
- **Madame BEAUMONT Florence**
Magasinier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame BERNARD Catherine**
Ouvrière, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur BERNARDON Gérard**
Ingénieur d'Application, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS,
LONGVIC.
- **Madame BERNARDON Odile**
Responsable Informatique, SUNDYNE INTERNATIONAL SA, LONGVIC.
- **Mademoiselle BERTHET Véronique**
Collaboratrice Technique Principale, CGA FRANCE, ANGERS.
- **Madame BEZANCON Madeleine**
Secrétaire, J. VIRLY S.A.S., DIJON.
- **Monsieur BILLEY Marc**
Mécanicien PL, DIEZE - SUEZ, DIJON.
- **Madame BLANCHARD Isabelle**
Responsable Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur BOEUF Denis**
Chargé d'Affaires Professionnels, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE
EST EUROPE, DIJON.
- **Madame BONNOT Dominique**
Technicien Bancaire, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
DIJON.
- **Monsieur BOUCHERON Ronald**
Machiniste, FRANCE TELEVISIONS BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur BOUHELIER Hervé**
Coordinateur Technique Equipe, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame BOUILLOT Denise**
Secrétaire, PROTEOR S.A, SEURRE.
- **Monsieur BOULANGER Patrick**
Conducteur de Lignes, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur BOULERE François**
Magasinier, BUT INTERNATIONAL - ETS BEAUNE, BEAUNE.
- **Monsieur BOURDON Alain**
Responsable d'Exploitation, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.
- **Madame BOUZBAKH Naïma**
Conducteur de Machines, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

- **Monsieur BRENEL Georges**
Ingénieur Chercheur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame BREUILLE Christine**
Technicien Retraite, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur BRUN Pascal**
Secrétaire Administratif, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
DIJON.
- **Monsieur BRUSLE Joël**
Conducteur de Travaux, PATEU ROBERT, BESANCON.
- **Monsieur BULLIER Patrick**
Responsable Amélioration Continue, SUNTEC INDUSTRIE FRANCE, LONGVIC.
- **Madame BUSTON Karine**
Chargée de Mission- CPR2A, CNAMTS - DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE
MÉDICAL, DIJON.
- **Madame CARTILLIER Catherine**
Consultante, ACG SYNERGIES, BOURG EN BRESSE.
- **Madame CASSIER Sylvie**
Conductrice de Ligne, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur CECCALDI Hervé**
Coordinateur de Groupe, SUNTEC INDUSTRIE FRANCE, LONGVIC.
- **Monsieur CHARPY Claude**
Chauffeur, LOGIVIA, LONGVIC.
- **Madame CHAUVENET Chantal**
Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, DIJON.
- **Madame CHOUARD Janine**
Conductrice de Ligne, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame CLEMENT Patricia**
Maîtresse de Maison, ITEP - RESAM 21, AISY SOUS THIL.
- **Monsieur CLOUPEAU Joël**
Chauffeur Livreur, OCP REPARTITION, QUETIGNY.
- **Monsieur COLAS Bruno**
Technicien Bancaire, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
DIJON.
- **Monsieur CORTOT Guy**
Chargé de Gestion des Réseaux, SAUR SOCIETE, LIMONEST.
- **Madame COURTOIS Chantal**
Team Leader, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur CYROT Didier**
Magasinier, IPERIA ZAC, FAUVERNEY.

- **Monsieur DAJNAK Christian**
Agent Technique, MAIRIE DE NORGES, NORGES LA VILLE.
- **Madame DARTOIS Catherine**
Assistante RH, INEO INFRACOM, DIJON.
- **Monsieur DE CAMPOS Luis**
Ouvrier Cariste, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame DE CARLI Valérie**
Team Leader, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur DELHOMMEAU Jérôme**
O.C.P.F, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur DESTIGNY Jean - Marc**
Responsable RH, LCL CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
- **Madame DOUCEN Annick**
Technicienne Conseiller Données Sociales, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ,
DIJON.
- **Madame DUCROZET Florence**
Ouvrière Service Technique, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur DUMONT Jean - Claude**
Technicien Assurance Qualité Fournisseurs, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur DUPONT Jean - Louis**
Technicien, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame DUTHU Marie - France**
Technicienne de Laboratoire, SELAS BC - LAB, DIJON.
- **Madame EHRHARDT Aline**
Aide Soignante, POLYCLINIQUE DU PARC DREVON, DIJON.
- **Monsieur ESPOSITO François**
Conducteur Régleur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur FABRE Philippe**
Responsable du Centre d'Expertise, GIE EUROPAC, NIORT.
- **Madame FAYE Evelyne**
Assistante Technique, ESPACE EXTENSION, DIJON.
- **Monsieur FERRER Frédéric**
Equipier de Collecte, DIEZE - SUEZ, DIJON.
- **Madame FOUROT Annie**
Aide Soignante, CROIX ROUGE FRANCAISE - MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE,
MESSIGNY ET VANTOUX.
- **Monsieur FOUROT Marc**
Responsable de Clientèle, AXA FRANCE, NANTERRE.
- **Monsieur FRANCOIS Romuald**
Coursier, SELAS BC - LAB, DIJON.

- **Monsieur FREROT Frédéric**
Electromécanicien, AMORA MAILLE SI , CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame FROMAGE Pascale**
Contrôleur de Gestion, SUNDYNE INTERNATIONAL SA, LONGVIC.
- **Madame GARAUDET Bernadette**
Technicien Bureau d'Etudes, ARTEMIS GENIE ELECTRIQUE MAINTENANCE, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur GARNIER Dominique**
Technicien Process, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur GARROT Pierre**
Chargé de Maintenance, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Madame GENELOT Marie - Laure**
Agent Hospitalier, CLINIQUE MUTUALISTE BENIGNE JOLY, TALANT.
- **Monsieur GENELOT Philippe**
Cadre, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame GERARD Marie - Christine**
Assistante d'Exploitation, ROC FRANCE - STATION ESSO, BLIGNY SUR OUCHE.
- **Monsieur GIBOULOT Didier**
Outilleur Injecteur, NEXTIS SAS, DEMIGNY.
- **Monsieur GILBERT Jean -Yves**
Responsable Technique, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Monsieur GINGAST Pascal**
Directeur de Projet, B.P.C.E. INFO GÉRANCE ET TECHNOLOGIES, LONGVIC.
- **Madame GONCALVES Alice**
Technicienne de Paie, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.
- **Monsieur GRIFFOND Christophe**
Chauffeur Livreur, OCP REPARTITION, QUETIGNY.
- **Monsieur GUILLAUME Daniel**
Conducteur, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.
- **Madame GUILLAUME Patricia**
Assistante de Gestion Commerciale, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS 01.
- **Madame GUILLEMENOT Isabelle**
Clerc de Notaire, SCP "VALERIE ROBLET - ANGELIQUE GODARD DE DONVILLE ET PECHOUX F" NOTAIRES, MONTBARD.
- **Madame HELBLING-PACOT Catherine**
Chargée de Développement RH, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame HELLEBOID Catherine**
Chargée des Moyens Généraux, P&G HEALTH FRANCE, DIJON.
- **Monsieur HOLUIGUE Franck**
Gestionnaire de Stocks, SOFISTOCK, CHEVIGNY ST SAUVEUR.

- **Monsieur HUBBEN Pascal**
Chef de Projet, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame HUMBERT Pascale**
Comptable, GBS SERVICES - CSP FOURNISSEURS, DIJON.
- **Madame JACQUARD Martine**
Assistante Technique Service Médical, CNAMTS - DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL, DIJON.
- **Monsieur JAFFIOL Eric**
Contrôleur des Risques, CAISSE D'ÉPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur JANSSENS Eric**
Electricien d'Entretien, SUNTEC INDUSTRIE FRANCE, LONGVIC.
- **Madame JEANNIARD Chantal**
Technicien Retraite, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur JOBARD Guy**
Inspecteur Commercial, THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION, QUETIGNY.
- **Monsieur JUSSEY Jean - Paul**
Conducteur d'Engins, EUROVIA BOURGOGNE, LONGVIC.
- **Madame KOEHL Catherine**
Infirmière, CENTRE REEDUCATION FONCTIONNELLE DIVIO, DIJON.
- **Monsieur KRZYWANSKI Thierry**
Responsable Service Clients, STILL SAS, MARNE LA VALLEE.
- **Madame LAPOPIN Brigitte**
Chargée d'Opérations, GRAND DIJON HABITAT, DIJON.
- **Monsieur LARRIVEE Eric**
Responsable Administratif et Financier, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame LEBEAU Catherine**
Agent Administratif, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Monsieur LEBLOND Xavier**
Responsable de Restauration, SODEXO ENTREPRISES, GUYANCOURT.
- **Monsieur LECHAUX Jacques**
Administrateur d'Exploitation Informatique, DELPHARM, QUETIGNY.
- **Madame LEFEBVRE Chantal**
Directrice d'Agence, CITYA - URBANIA, DIJON.
- **Madame LEGENDRE Marie - Christine**
Animatrice du Service Gestion RC et Prévoyance, RADIANCE MUTUELLE, CHAMBERY.
- **Monsieur LEGUAY Dominique**
Ouvrier Autoroutier, APRR RHIN DIRECTION REGIONALE, CHAUMONT.

- **Madame LEMAIRE Christine**
Etalagiste - Cons. de Vente, C&A FRANCE, DIJON.
- **Monsieur LEMAITRE Philippe**
Chargé du Risque Collaborateurs, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame LESAGE Véronique**
Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, DIJON.
- **Madame LEVEILLE Christine**
Conducteur Régleur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame LOISY- ROCHER Anne**
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur LOIZEAU Jacques**
Formateur D.I.M.A, CFA LA NOUE, LONGVIC.
- **Madame MARIOTTE Maryse**
Assistante Commerciale, DIJON CEREALES MEUNERIE, VAL SONNETTE.
- **Monsieur MARTINEZ Patrick**
Employé Magasin, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.
- **Monsieur MAURICE Laurent**
Responsable Logistique Amont, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame MERCEY Dominique**
Agent Emballages, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.
- **Monsieur MEYRE Benoit**
Adjoint au Directeur, IBP, LONGVIC.
- **Madame MILLIERE Joëlle**
Employée Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Madame MILLOT Cécile**
Chargée d'Etudes Prescription, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Madame MOÏNO Catherine**
Gestionnaire de Contrat, RADIANCE MUTUELLE, CHAMBERY.
- **Monsieur MONESTIER Thierry**
Agent Hôtelier, CENTRE REEDUCATION FONCTIONNELLE DIVIO, DIJON.
- **Monsieur MONIN Eric**
Conducteur Poids Lourd, DIEZE - SUEZ, DIJON.
- **Monsieur MONTARNIER Philippe**
Responsable d'Activités, DORAS, BEAUNE.
- **Monsieur MOREAU Jacques**
Ouvrier Maintenance, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Madame MORTUREUX Sandrine**
Ouvrière Qualifié, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS, LONGVIC.

- **Monsieur NICOLAS Michel**
Electricien, INEO INDUSTRIE § TERTIAIRE EST, DIJON.
- **Monsieur NICOLAS Rémy**
Commercial Distribution, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST, CLICHY.
- **Madame PAURON Sylvie**
Customer Service Manager, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS, LONGVIC.
- **Madame PEIG Sylvie**
Opératrice, SATEL -CIDEL, DIJON.
- **Madame PERNOT Brigitte**
Secrétaire, APAVE SUD EUROPE SAS, DIJON.
- **Madame PERNOT Christel**
Analyste Programmeur, SATEL -CIDEL, DIJON.
- **Monsieur PERRON Christophe**
Agent de Surveillance, TITANOBEL SA, PONTAILLER SUR SAONE.
- **Madame PERRON Marie -Thérèse**
Conducteur Régleur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur PETIT Philippe**
Chaudronnier Soudeur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame PICAS Isabelle**
Employée de Commerce, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur PIGEON Daniel**
Electrotechnicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur POILLEVEY Cyrille**
Fraiseur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Madame POIRIER Valérie**
Agent Magasin MP, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur POIRSON Olivier**
Technicien, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
- **Monsieur PREVOTAT Philippe**
Polisseur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur RAINCY Jean - Louis**
Soudeur, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame REGENT Véronique**
Assistant Gestion Sous Mandat, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Monsieur RENARD Dominique**
Second de Cuisine, SODEXO ENTREPRISE, AHUY.

- **Madame RICHAUD Brigitte**
Educatrice Spécialisée, CENTRE MATERNEL- CROIX ROUGE FRANCAISE, TALANT.
- **Monsieur RISACHER Christian**
Responsable Assistance Financière, DIJON CEREALES MEUNERIE, VAL SONNETTE.
- **Madame ROBERT Patricia**
Magasinier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame ROMERO Nadine**
Secrétaire Médicale, SELAS BC - LAB, DIJON.
- **Monsieur ROSSIGNEUX Philippe**
Manager des Ventes, PASSION FROID BFC - GROUPE POMONA, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur ROSSIGNOL Christophe**
Opérateur, SATEL -CIDEL, DIJON.
- **Madame ROUSSELOT Sylvie**
Technicienne Qualité, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur ROYER Jean - Michel**
Documentateur, DIJON AUTOMOBILE SAS, DIJON.
- **Monsieur SAUNIER Philippe**
Mécanicien, SARL MAZOYER, BROCHON.
- **Madame SCOTTI Lydia**
Magasinier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur SOITTOUX Jean - Marc**
Maçon, EUROVIA BOURGOGNE, LONGVIC.
- **Madame STEINBERG Corinne**
Responsable Projets, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame SUAREZ Marie - Antonie**
Gestionnaire Mutuelle, RADIANCE MUTUELLE, CHAMBERY.
- **Monsieur SUCHET Jean -Yves**
Conducteur d'Engins, EUROVIA BOURGOGNE, LONGVIC.
- **Monsieur TA Nicolas**
Conducteur de Machines, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Madame TAUBATY Sylvie**
Monteur Qualifié, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS, LONGVIC.
- **Monsieur TEA Po**
Prestataire Interne, JTEKT, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Madame TERRIER Corinne**
Conductrice de Ligne, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur THEVENIN Bernard**
Technicien, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.

- **Monsieur THIBEAU Georges**
Conducteur SPL, TRANSAL, DIJON.
- **Monsieur THUIZAT Philippe**
Directeur Régional, MAAF ASSURANCE, BEAUNE.
- **Monsieur VACHET Didier**
Conducteur SPL, TRANSAL, DIJON.
- **Monsieur VARIN Guy**
Epicier, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur VINET Pascal**
Directeur de Clientèle, PARAGON TRANSACTION, COSNE SUR LOIRE.
- **Madame VIROT Sylvie**
Assistante Administration des Ventes, SUNDYNE INTERNATIONAL SA, LONGVIC.
- **Madame VIRUE Olga**
Manager Opérationnel, CNAM (CAISSE NATIONALE ASSURANCE MALADIE), PARIS.
- **Monsieur WACHOWIAK Christophe**
Responsable des Ventes terrain, CESAM, GENAS.
- **Madame ZERRARI Fatiha**
Adjoint du Patrimoine, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS,
CHÂTILLON SUR SEINE.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALAIN Guy**
Opérateur, VEOLIA EAU, BEAUNE.
- **Madame ARVISENET Christine**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame BAUCHERY Patricia**
Directeur d'Exploitation, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
BESANCON.
- **Monsieur BAYET Luc**
Technicien Retraite, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame BAZEROLLE Françoise**
Gestionnaire Mutuelle, RADIANCE MUTUELLE, CHAMBERY.
- **Madame BECHARD Catherine**
Chargée d'Etude Prescription, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
BESANCON.
- **Madame BENEY Catherine**
Assistante de Direction, SUNDYNE INTERNATIONAL SA, LONGVIC.
- **Madame BERNABEU Sylviane**
Monteuse Cableuse, GEA FARM TECHNOLOGIE JAPY, ST APOLLINAIRE.
- **Monsieur BERNARD Didier**
Employé d'Immeubles, I.C.F SUD EST MEDITERRANEE, LYON.

- **Monsieur BERNARD Didier**
Employé d'Immeubles, I.C.F SUD EST MEDITERRANEE, LYON.
- **Monsieur BERTHAUT Jean - Louis**
Ouvrier, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.
- **Monsieur BERTHELEMOT Yves**
Cessation Anticipée d'Activité, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Monsieur BESSON Daniel**
Electromécanicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur BOIVIN Jean - Pierre**
Responsable Maintenance, VEOLIA EAU, BEAUNE.
- **Monsieur BONNIN Olivier**
Responsable Utilités, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUIITS ST GEORGES.
- **Monsieur BOUCHOT Michel**
Cadre Marbrier, POMPES FUNEBRES ROC'ECLERC - FUNECAP EST, DIJON.
- **Monsieur BOURDEREAU Bruno**
P1A -Professionnel 1A, CROWN EMBALLAGE FRANCE, CHATILLON SUR SEINE.
- **Monsieur BOURGEOIS Hervé**
Conducteur de Process Sauces, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
- **Monsieur BRENEL Georges**
Ingénieur Chercheur, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame BRENEL Roselyne**
Gestionnaire d'Exploitation, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE, DIJON.
- **Madame BRENEL Roselyne**
Gestionnaire d'Exploitation, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE, DIJON.
- **Monsieur BRUN Pascal**
Secrétaire Administratif, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur CALMUS Patrick**
Responsable Pilotage Financier, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame CANESSE Martine**
Agent de Laboratoire, VALLOUREC UMBILICALS, VENAREY LES LAUMES.
- **Madame CHUL Florence**
Employée de Banque, LCL CREDIT LYONNAIS CLEMENCEAU, DIJON.
- **Monsieur CLAIRE Jean Luc**
Magasinier, CER SNCF, DIJON.
- **Monsieur COULOMBEIX Jean - Pierre**
Gestionnaire Affaire, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.

- **Monsieur COUPAT Laurent**
Référént Tarification, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame CURE Christine**
Employée de Banque, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
DIJON.
- **Monsieur CYROT Didier**
Magasinier, IPERIA ZAC, FAUVERNEY.
- **Monsieur D'HERBOMEZ Jean-Marie**
Responsable de Production, TREFILUNION, CHÂTILLON SUR SEINE.
- **Monsieur DA SILVA Patrice**
Electromécanicien, CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur DABE Laurent**
Agent de Maitrise, TREFILUNION, CHÂTILLON SUR SEINE.
- **Madame DE MORAIS Annie**
Conseiller Commercial, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
DIJON.
- **Monsieur DEGUIN Joël**
Hôte de Vente Qualifié, SARL F.T.A.AM BLIGNY SUR OUCHE.
- **Madame DEREPA Maryline**
Assistante Logistique, SUNDYNE INTERNATIONAL SA, LONGVIC.
- **Monsieur DIAS Manuel**
Routier, XPO LOGISTICS VOLUME SUD, CHALON SUR SAÔNE.
- **Monsieur EL MEKKI Jean - Luc**
Monteur Clichés, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.
- **Monsieur FAUVERNIER Pascal**
Magasinier, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Monsieur FERRIGNO Vincent**
Chaudronnier Soudeur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN
AUXOIS.
- **Monsieur FERRIGNO Vincenzo**
Chaudronnier Soudeur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN
AUXOIS.
- **Monsieur FEVRE Jean - Pierre**
Employé Qualifié de Restauration, SODEXO CREDIT AGRICOLE, DIJON.
- **Madame FOURNIER Marie - Christine**
Chargée de Mission, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame FREMIOT Marie - Christine**
Magasinier Cariste, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame GARAUDET Bernadette**
Technicien Bureau d'Etudes, ARTEMIS GENIE ELECTRIQUE MAINTENANCE, SAINT
APOLLINAIRE.

- **Monsieur GAUTIER Yves**
Responsable Prestation, STEF TRANSPORTS DIJON, FAUVERNEY.
- **Monsieur GILBERT Jean -Yves**
Responsable Technique, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Monsieur GOITO Serge**
Responsable Atelier, IDEMIA -, FONTAINE LES DIJON.
- **Madame GOMEZ GRANA Corinne**
Conseillère de Vente, DSC, CHENOVE.
- **Monsieur GOULU Didier**
Chef de Chantier, EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE, LONGVIC.
- **Monsieur GUILLOT Thierry**
Monteur SAV, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur GUYOT Denis**
Agent de Maîtrise, AMCOR FLEXIBLES CAPSULES, CHÂLON SUR SAÔNE.
- **Madame HANS Sylvie**
Cadre d'Assurance, AXA FRANCE, NANTERRE.
- **Monsieur HARMAND Jean - Pierre**
Directeur, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame HERCHUEL Ghislaine**
Conseiller en Gestion des Droits, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Madame JACQUARD Martine**
Assistante Technique Service Médical, CNAMTS - DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL, DIJON.
- **Madame JACQUEMOND Marie- Dominique**
Archiviste - Documentaliste, SUNDYNE INTERNATIONAL SA, LONGVIC.
- **Madame JANDT Edith**
Opératrice Contrôle Produits Finis, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur JOBARD Guy**
Inspecteur Commercial, THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION, QUETIGNY.
- **Madame JUST Carole**
Gestionnaire Administratif, AREAS DOMMAGES ASSURANCES, PARIS.
- **Madame KOZDRA Murielle**
Gestionnaire RH, IBP, LONGVIC.
- **Madame LANDRY Mireille**
Professionnel Mas Petite Joaillerie, ROLOT ET LEMASSON, BEAUNE.
- **Monsieur LANOIR Frédéric**
Directeur de Caisse Crédit Mutuel, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE, DIJON.
- **Monsieur LEBEAU Philippe**
Responsable d'Equipe Service Généraux, DELPHARM, QUETIGNY.

- **Monsieur LEBRUN Edmond**
Technicien Principal, CEA / VALDUC, IS SUR TILLE.
- **Madame LECLERC Annick**
Comptable, TITANOBEL SA, PONTAILLER SUR SAONE.
- **Madame LEFOL Patricia**
Gestionnaire Supports Généraux, RADIANCE MUTUELLE, CHAMBERY.
- **Monsieur LEGELE Xavier**
Reporteur Copiste, CROWN EMBALLAGE FRANCE, CHATILLON SUR SEINE.
- **Madame LERAT Florence**
Technicienne Relation Client, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.
- **Monsieur LHERITIER Yves**
Employé de Banque, SOCIETE GENERALE, DIJON.
- **Monsieur LIARD Serge**
Ordonnanceur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur LOIZEAU Jacques**
Formateur D.I.M.A, CFA LA NOUE, LONGVIC.
- **Madame MAILLARD Nadine**
Clerc de Notaire, SELAS LEGATIS BEAUNE, BEAUNE.
- **Madame MAILLY Sylvie**
Aide Soignante, CENTRE REEDUCATION FONCTIONNELLE DIVIO, DIJON.
- **Monsieur MARGUIN Henry**
Agent Très Qualifié de Propreté, SAMSIC II, ST APOLLINAIRE.
- **Madame MARIOTTE Maryse**
Assistante Commerciale, DIJON CEREALES MEUNERIE, VAL SONNETTE.
- **Monsieur MARRO Alain**
Chef de Carrière, EQIOM GRANULATS FRANCE- GROUPE CRH, ROUVRES EN
PLAINE.
- **Monsieur MARTIN Henri - Claude**
Technicien Qualité, IDEMIA - FONTAINE LES DIJON.
- **Madame MASSET Sylviane**
Animateur SRCMR, BANQUE DE FRANCE, DIJON.
- **Monsieur MAZET Eric**
Technicien D'Exploitation, ENGIE COFELY ENERGIE SERVICE, DIJON .
- **Monsieur MICHAUD Patrick**
Aide Conducteur Machine, PAPETERIES DE DIJON SNC, LONGVIC.
- **Monsieur MORALES Fabrice**
Commercial, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur NICOLAS Didier**
Chauffeur Livreur, KDI NOZAL, LONGVIC.

- **Madame OUSSET Carole**
Responsable Service Social, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Monsieur PEREIRA Armando**
Ouvrier, AGEF - ESAT, NUITS SAINT GEORGES.
- **Monsieur PERNIN Denis**
Responsable Magasin Maintenance, REFRESCO FRANCE, NUITS ST GEORGES.
- **Monsieur PETIT Philippe**
Chaudronnier Soudeur, DE DIETRICH PROCESS SYSTEM SEMUR S.A.S, SEMUR EN AUXOIS.
- **Monsieur PETROVITCH Michel**
Chauffeur Boutefeu, TITANOBEL SA, PONTAILLER SUR SAONE.
- **Madame PIRES Patricia**
Conseiller d'Accueil, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Monsieur PROST Jean - Claude**
Régleur, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame RAMET Patricia**
Technicienne Qualité, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur RISACHER Christian**
Responsable Assistance Financière, DIJON CEREALES MEUNERIE, VAL SONNETTE.
- **Monsieur RIVA Pascal**
Agent Technique, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame ROLAND - VALMY Christine**
Psychologue du Travail, POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur ROUSSEL Jean - Pierre**
Ingénieur Commercial, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Monsieur ROUX Pascal**
Agent Technique, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame SANCHEZ Cayetana**
Ouvrière sur Composants, TPC, SAINT APOLLINAIRE.
- **Madame SCHWENDER Christiane**
Infirmière, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON.
- **Madame SEGAUX Sylvie**
Employée Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur SEILLER Patrick**
Mécanicien, EUROVIA BOURGOGNE, LONGVIC.
- **Monsieur SOUSA TELES Antonio**
Ouvrier, TERREAL, CHAGNY.
- **Monsieur TIKA Alain**
Soudeur Qualifié, TPC, SAINT APOLLINAIRE.

- **Monsieur TULOUP Didier**
Peintre, SA GEF CHÂTEAU DE GILLY, GILLY LES CITEAUX.
- **Monsieur VIAULT Patrice**
Technicien Maintenance, TERREAL, CHAGNY.
- **Monsieur VINDARD Francis**
Technicien Maintenance, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, DIJON.
- **Madame VIRUE Olga**
Manager Opérationnel, CNAM (CAISSE NATIONALE ASSURANCE MALADIE), PARIS.
- **Monsieur ZAZA Luigi**
Technicien Qualité, LGL (LENNOX FRANCE), LONGVIC.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

DIJON, le 24 juin 2020

Le Préfet

Signé : Bernard SCHMELTZ

Préfecture de la Côte-d'Or

21-2020-06-04-006

Arrêté préfectoral n° 545 portant agrément d'un médecin consultant en commission médicale des permis de conduire



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**Direction de la Sécurité
Bureau de la Défense et de la Sécurité**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur

**ARRETE PREFECTORAL N° 545
portant agrément d'un médecin consultant en commission médicale des permis de conduire**

VU le code de la route ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 modifié par l'arrêté interministériel du 31 août 2010 fixant la liste des affections incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire ;

VU le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié par l'arrêté du 30 mai 2013 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU la circulaire du 03 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats aux permis de conduire ;

VU l'attestation de suivi de formation en date du 3 mai 2019 présentée par le docteur Christian NOIROT ;

SUR proposition du directeur de cabinet de la préfecture de la Côte-d'Or ;

ARRETE

Article 1er : le docteur Christian NOIROT est agréé jusqu'au 3 mai 2024 pour effectuer le contrôle médical en commission médicale primaire de l'arrondissement de DIJON, de l'aptitude à la conduite des candidats au permis de conduire et des conducteurs de véhicules automobiles.

Article 2 : L'agrément est abrogé par décision du préfet dans les cas suivants :

- en cas de sanction ordinale
- dès l'âge de 73 ans
- en cas de non-respect de l'obligation de formation continue
- pour tout autre motif

Dans ce dernier cas, le médecin est tenu de présenter ses observations dans un délai de quinze jours suivant réception du courrier exposant les griefs susceptibles de conduire à l'abrogation de l'agrément.

Article 3 : Deux mois avant la fin du présent agrément, le médecin peut en demander le renouvellement au préfet.

Article 4 : Le directeur de cabinet de la préfecture de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or et dont une copie sera adressée à l'intéressé et au conseil départemental de l'ordre national des médecins.

Fait à Dijon, le 4 juin 2020

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,

Signé : Frédéric SAMPSON

Préfecture de la Côte-d'Or

21-2020-06-25-001

Arrêté Préfectoral n° 642-2020 portant interdiction de
vente, cession et utilisation d'artifices de divertissement et
d'engins pyrotechniques en Côte-d'Or



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DES SECURITES

Bureau de la défense et de la sécurité

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 642 /2020
PORTANT INTERDICTION DE VENTE, CESSION ET UTILISATION D'ARTIFICES DE
DIVERTISSEMENT ET D'ENGINS PYROTECHNIQUES EN COTE-D'OR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2215- 1 ;

VU le code pénal, notamment ses articles 322-5 et 322-11-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010, modifié par le décret n° 2019-540 du 28 mai 2019, relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU le décret n° 2012-508 du 17 avril 2012 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif à la mise sur le marché des produits explosifs ;

VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n°652/SG du 26 juillet 2018 donnant délégation de signature à M. Frédéric SAMPSON, sous-préfet, directeur de cabinet ;

CONSIDERANT les dangers, les accidents corporels et les atteintes graves aux personnes et aux biens qui peuvent résulter de l'utilisation inconsidérée des pétards et artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement ;

CONSIDERANT que les risques de troubles à la tranquillité et l'ordre publics provoqués par l'emploi de ces artifices, très importants à l'occasion des rassemblements festifs de personnes en cette période et particulièrement à l'occasion de la fête nationale ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures destinées à garantir le bon ordre et prévenir les atteintes à la sécurité et la tranquillité publiques ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : Toute cession ou toute vente d'artifices de divertissement, de catégorie **F1, (C1), F2, (C2), F3, (C3)** est interdite dans tout le département de la Côte-d'Or :

du 11 juillet au 16 août 2020

Article 2 : Toutefois et **par dérogation à l'article 1**, la vente aux seules personnes **titulaires du certificat de qualification** prévu à l'article 6 du décret n° 2019-540 du 28 mai 2019 susvisé demeure autorisée pendant cette période.

Article 3 : Les commerçants proposant à la vente des pétards et artifices de divertissement apposeront, en permanence, de manière visible et lisible, une affiche de format minimal 21x 29,7 cm, conforme au modèle joint en annexe.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront réprimées dans les conditions prévues au Code Pénal.

Article 5 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la Côte-d'Or, le directeur départemental de la sécurité publique de la Côte-d'Or, le général commandant le groupement de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant le groupement de gendarmerie de la Côte-d'Or et les maires des communes de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte-d'Or, affiché dans les mairies, et dont copie sera adressée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Dijon.

Fait à Dijon, le 25 juin 2020

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Signé Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Frédéric SAMPSON

Préfecture de la Côte-d'Or

21-2020-06-25-002

Arrêté préfectoral n° 642/2020 portant interdiction de
vente, cession et utilisation d'artifices de divertissement et
d'engins pyrotechniques en Côte-d'Or



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DES SECURITES

Bureau de la défense et de la sécurité

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 642 /2020
PORTANT INTERDICTION DE VENTE, CESSION ET UTILISATION D'ARTIFICES DE
DIVERTISSEMENT ET D'ENGINS PYROTECHNIQUES EN COTE-D'OR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2215- 1 ;

VU le code pénal, notamment ses articles 322-5 et 322-11-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010, modifié par le décret n° 2019-540 du 28 mai 2019, relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU le décret n° 2012-508 du 17 avril 2012 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif à la mise sur le marché des produits explosifs ;

VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n°652/SG du 26 juillet 2018 donnant délégation de signature à M. Frédéric SAMPSON, sous-préfet, directeur de cabinet ;

CONSIDERANT les dangers, les accidents corporels et les atteintes graves aux personnes et aux biens qui peuvent résulter de l'utilisation inconsidérée des pétards et artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement ;

CONSIDERANT que les risques de troubles à la tranquillité et l'ordre publics provoqués par l'emploi de ces artifices, très importants à l'occasion des rassemblements festifs de personnes en cette période et particulièrement à l'occasion de la fête nationale ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures destinées à garantir le bon ordre et prévenir les atteintes à la sécurité et la tranquillité publiques ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : Toute cession ou toute vente d'artifices de divertissement, de catégorie **F1, (C1), F2, (C2), F3, (C3)** est interdite dans tout le département de la Côte-d'Or :

du 11 juillet au 16 août 2020

Article 2 : Toutefois et **par dérogation à l'article 1**, la vente aux seules personnes **titulaires du certificat de qualification** prévu à l'article 6 du décret n° 2019-540 du 28 mai 2019 susvisé demeure autorisée pendant cette période.

Article 3 : Les commerçants proposant à la vente des pétards et artifices de divertissement apposeront, en permanence, de manière visible et lisible, une affiche de format minimal 21x 29,7 cm, conforme au modèle joint en annexe.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront réprimées dans les conditions prévues au Code Pénal.

Article 5 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la Côte-d'Or, le directeur départemental de la sécurité publique de la Côte-d'Or, le général commandant le groupement de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant le groupement de gendarmerie de la Côte-d'Or et les maires des communes de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte-d'Or, affiché dans les mairies, et dont copie sera adressée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Dijon.

Fait à Dijon, le 25 juin 2020

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Signé Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Frédéric SAMPSON

Préfecture de la Côte-d'Or

21-2020-06-29-003

Arrêté préfectoral n° 645 portant constitution d'une
délégation spéciale dans la commune de ORRET

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBARD
Pôle Collectivités locales et développement
territorial

Dossier suivi par Amélie MILLOT-VIDET
Tél. : 03.45.43.80.63
Email : amelie.millot-videt@cote-dor.gouv.fr

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE PREFECTORAL N° 645
Portant constitution d'une délégation spéciale dans la commune de ORRET

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-35 à L2121-39 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

VU le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU la circulaire NOR/INT/A/9700135C du 19 août 1997 relative aux conditions de mise en place et de fonctionnement d'une délégation spéciale ;

VU l'arrêté préfectoral n°23 du 14 janvier 2020 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à élire ou à désigner dans les communes du département de la Côte d'Or à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

CONSIDERANT qu'aucune candidature n'a été déposée et enregistrée pour les premier et second tour des élections municipales et communautaires des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 ;

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions de l'article L2121-36 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de nommer une délégation spéciale dans la Commune d'ORRET dans un délai de huit jours à compter de la constatation de l'impossibilité de constituer le conseil municipal pour remplir les fonctions du conseil municipal de la commune ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or ;

A R R E T E

Article 1er : Il est institué une délégation spéciale dans la commune d'ORRET ainsi composée :

- M. Daniel COLLARD, Officier télémécanicien de l'armée de l'air en retraite
- M. Jean-Luc JEOFFROY, Ingénieur en chef du Conseil Départemental de Côte d'Or en retraite
- M. Alain DUROUX, Ingénieur territorial en retraite

Article 2: Dès son installation, la délégation spéciale procédera à l'élection de son président et s'il y a lieu de son vice-président au scrutin secret et à la majorité absolue. Le président ou à défaut, le vice-président, remplit les fonctions de maire.

Article 3: La délégation spéciale remplit les fonctions du conseil municipal. Ses pouvoirs sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Article 4: Les membres de la délégation spéciale pourront percevoir toutes indemnités réglementaires en lien direct avec l'exercice de leur mission sur le budget de la commune.

Article 5: Les fonctions de la délégation spéciale expireront de plein droit dès que le conseil municipal sera reconstitué.

Article 6 : Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Côte d'Or.

Article 7: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or et le directeur départemental des finances publiques de la Côte d'Or sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la délégation spéciale, affiché aux emplacements officiels de la commune d'ORRET et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Côte d'Or.

Fait à Dijon, le 29 Juin 2020

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT

Préfecture de la Côte-d'Or

21-2020-06-22-004

Arrêté préfectoral n°631 du 22 juin 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral N°215 du 28 février 2020 portant modification des horaires de scrutin dans certaines communes, lors des élections municipales et communautaires- second tour le 28 juin 2020



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE
LA LÉGALITÉ**

BUREAU RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE,
ÉLECTIONS et MISSIONS de PROXIMITÉ
Affaire suivie par Mme GIRAUD
Tél. : 03.80.44.65.41
Fax : 03.80.44.69.20
Courriel : diestine.giraud@cote-dor.gouv.fr

Le Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté
Préfet de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 631 du 22 juin 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral
n°215 du 28 février 2020 portant modification des horaires de scrutin dans certaines communes**

Élections municipales et communautaires SECOND TOUR le 28 juin 2020

VU le code électoral et notamment son article R.41 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment ses articles 19 et 20 ;

VU l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires ; des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 215 du 28 février 2020 portant modification des horaires de scrutin dans certaines communes ;

VU la demande présentée par le maire de la commune de DIJON ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

A R R E T E

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 215 du 28 février 2020 susvisé est modifié comme suit :

Le dimanche 28 juin 2020, l'élection des conseillers municipaux et communautaires se déroulera de **8 h 00 à 18 h 00** pour les communes du département de la Côte d'Or admises au second tour,

à l'exception de la commune de **DIJON**

où le scrutin sera clos à 19 h 00.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or et le maire de la commune de Dijon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché au plus tard le mardi 23 juin 2020 aux emplacements officiels de la commune concernée et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : Christophe MAROT

UD DIRECCTE de la Côte-d'Or

21-2020-06-29-001

Arrêté portant autorisation de déroger au repos dominical
pour le dimanche 29 novembre 2020 - centre commercial
de la Toison d'Or



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Préfet de la Côte-d'Or

Officier de la Légion d'Honneur

Unité Départementale de Côte d'Or

Officier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical
pour le dimanche 29 novembre 2020**

VU le chapitre II du titre III du livre premier de la troisième partie du code du travail relatif au repos hebdomadaire et notamment les articles L 3132-3 et L 3132-20.

VU l'arrêté préfectoral n°21-2018-032 du 22 mai 2018 donnant délégation de signature à M. Jean RIBEIL, Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Bourgogne Franche-Comté.

VU l'arrêté n° 06/2018-06 du 30 mai 2018 portant subdélégation de signature de M. Jean RIBEIL à l'unité départementale de la Côte d'Or.

VU la demande du 1^{er} février 2020, par laquelle la SAS ESPACE EXPANSION sise à Paris (75772) sollicite l'ouverture de centre commercial de la TOISON D'OR le dimanche 29 novembre 2020, afin de compenser la perte de fréquentation et de chiffre d'affaires consécutive aux mouvements sociaux qui ont débuté le 5 décembre dernier,

Considérant que suite à ces mouvements, la clientèle a rencontré des difficultés de transports pour réaliser ses achats,

Considérant que, de ce fait, la fréquentation du centre commercial a reculé de - 3,9 % en décembre,

Considérant, que cette baisse de fréquentation engendre un chiffre d'affaires non réalisé,

A R R Ê T E

ARTICLE 1er

Le centre commercial de la TOISON D'OR est autorisé à déroger à la règle du repos dominical le dimanche 29 novembre 2020,

ARTICLE 2 :

Chaque salarié privé du repos du dimanche bénéficiera des compensations prévues par l'accord d'entreprise et à minima d'un repos compensateur et d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente conformément aux dispositions de l'article L 3132-25-3 du code du travail.

ARTICLE 3

Cette décision sera portée par l'employeur à la connaissance des représentants du personnel et des salariés de l'entreprise.

Fait à Dijon, le 29 juin 2020
Pour le Préfet de Côte d'Or et par délégation.
Pour le Directeur Régional de Bourgogne Franche-Comté.
La Directrice Adjointe du Travail,

Signé Angèle CILIONE AUTIER

NB : la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par voie :
Du recours gracieux auprès du signataire.

Du recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon-22 rue d'Assas. Le tribunal administratif peut-être saisi d'un recours déposé via l'application télerecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr